



Années de disette
sous
l'Ancien Régime

I'HIVER 1709

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Service Éducatif

S O M M A I R E

Introduction : Années de disette sous l'Ancien Régime - L'hiver 1709 1

« Remarques tragiques » concernant quelques années, d'après le minutier d'un notaire de Savigny-en-Revermont

Document 1 : 1692..... 5
Document 2 : 1697..... 5
Document 3 : 1709..... 7
Document 4 : 1712 - 1713, 1716 - 1720 9

Calamités naturelles et calamités « publiques »

Documents 5/1, 5/2, 5/3 : La guerre de Comté (extraits de textes : 1636 et 1638) 10
Document 6 : Les années de disette, 1691 - 1694..... 13
Document 7 : Des « calamités publiques » 1586 - 1708. Extraits d'un registre des états du Mâconnais 16
Documents 8 et 9 : Mémoire sur la famine de 1709..... 20
Document 10 : 1709, d'après le physicien Arago 23
Document 11 : « Mémoire de la malheureuse année 1709 », d'après le procureur de l'abbaye de Maizières 24

Le Grand Hiver

raconté par les contemporains et les mémorialistes

L'hiver 1709 en Charollais

Documents 12 et 13 : Vendennes-les-Charolles 26
Document 14 : Lugny-les-Charolles 26
Document 15 : Dyo 27
Document 16 : Prizy 27

L'hiver 1709 en Brionnais

Document 17 : Colombier-en-Brionnais..... 29
Document 18 : Fleury-la-Montagne 31

L'hiver 1709 en Bresse

Document 19 : Simard 32

L'hiver 1709 en Autunois

Document 20 : La famine de 1709, d'après les registres paroissiaux de Saisy 35

L'hiver 1709 en Mâconnais

Document 21 : Le grand hiver de 1709 à Mâcon 36

La « chère année ». Les conséquences sociales

Document 22 : Extraits des mercuriales des grains vendus au marché de La Clayette, 1680 - 1709..... 38
Documents 23 et 24 : L'exode des pauvres vers les villes
Extraits du registre paroissial de Saint-Pierre-de-Mâcon 40
Extraits du registre paroissial de Saint-Etienne-de-Mâcon..... 42
Document 25 : Continuation de la liste des pauvres morts à la maladrerie qui ont été ensevelis dans le cimetière de Saint-Clément-les-Mâcon, 1709 45
Document 26 : Tableau des naissances et des décès par localités en Mâconnais de 1707 à 1712..... 46
Document 27 : Evolution mensuelle des baptêmes et sépultures dans la paroisse de Saint-Pierre-de-Mâcon, janvier 1709 - décembre 1710..... 47

Rébellions et brigandages en Charollais

Document 28 : Les habitants d'Ozolles et de Marcilly attaquent le château de Moulin Lacour. Vols à main armée à Vérosvres et à Ozolles 48
Document 29 : Conclusion des interrogatoires des prisonniers écroués à la prison de Charolles pour vol et attroupement armés 50

Combattre la famine

Document 30 : Déclaration des grains détenus par les habitants de Lugny 52
Document 31 : Ordonnance du Roi réglant la circulation des grains d'une province à l'autre, 19 avril 1709 54
Document 32 : Déclaration du Roi pour la visite et déclaration générale des blés et farines, 31 mai 1709..... 55
Document 33 : Proposition des échevins de Tournus pour remédier à la disette des blés 57
Document 34 : L'extrême misère du Mâconnais en 1709 59

Annexe

Les anciennes mesures 60

Bibliographie 61

Archives départementales de Saône-et-Loire

Service Éducatif

ANNÉES de DISETTE
sous l'ANCIEN RÉGIME :
I'HIVER 1709

Dossier établi par

Michelle MARGUIN

Professeur Agrégée d'Histoire et Géographie au Lycée Lamartine de Mâcon.
Chargée du Service Éducatif.

avec la collaboration de

Jean-Pierre RIVOIRE

Documentaliste aux Archives départementales de Saône-et-Loire.

Sources documentaires : Archives départementales de Saône-et-Loire.
Bibliothèque Municipale de Mâcon (Doc. 8 - 9 et 20).

ANNÉES DE DISETTE SOUS L'ANCIEN RÉGIME : L'HIVER 1709

Après avoir longtemps mis l'accent sur les faits d'armes, la vie des Rois et de la Cour, les programmes scolaires entraînent actuellement une demande de documentation centrée sur la vie quotidienne du peuple. Le dépouillement de documents du XVII et XVIIIèmes siècles conservés aux archives départementales nous a permis de réunir des témoignages concernant les «années tragiques», celles qui ont le plus marqué la mémoire collective. Les curés, les notaires ont consigné dans les registres paroissiaux ou les minutiers certains récits des difficultés qui assaillaient leurs contemporains. Ce sont des notes fortuites, éparées. Elles permettent néanmoins de reconstituer l'existence précaire des ruraux dans la société de l'époque. La jeune génération, sensibilisée par les médias au problème de la faim dans le Tiers Monde, imagine difficilement, qu'il y a deux ou trois siècles, les populations de nos régions connaissaient le même drame.

La pauvreté est le fait qui s'impose le plus lorsqu'on étudie le monde paysan aux XVII et XVIIIèmes siècles. Les années de famine étaient fréquentes. Elles étaient le plus souvent liées à des catastrophes météorologiques, hiver rigoureux où le blé d'automne gelait en terre, printemps ou été pluvieux avec orages de grêle qui submergeaient les prairies, provoquaient le pourrissement des récoltes, la verse ou l'anéantissement des moissons (*Documents 1 à 4*). La fin du règne de Louis XIV, en particulier, fut marquée par plusieurs années désastreuses (1693-94, 1697, 1709) liées à ce que les historiens appellent le «petit âge glaciaire» (*Documents 6 à 10*). Les mauvaises récoltes provoquaient une pénurie de grains, lesquels constituaient la base de l'alimentation. Les prix montaient brusquement, hausse amplifiée par les manoeuvres spéculatives des accapareurs. La peur de manquer jouait autant que le manque de grains. Les témoins insistent d'abord dans leurs récits sur les variations de prix et le terme «cherté» revient plus souvent que celui de disette ou de famine. L'hostilité de la nature, la hausse ou l'effondrement des prix étaient les soucis primordiaux des populations.

Dans cette économie de subsistance, la grande masse des paysans ne possédait pas de réserves. Disposant de moyens techniques insuffisants (peu de bétail, peu d'engrais, une partie de la terre immobilisée par la jachère, des outils peu efficaces), le paysan n'obtenait que des rendements faibles. Les mauvaises années, il ne pouvait guère espérer de secours de l'extérieur : la même pénurie régnait souvent dans les régions voisines. L'insuffisance et la lenteur des transports, les péages, des taxes diverses grevaient en outre les prix et gênaient les échanges. Par

conséquent, les populations étaient tributaires des conditions naturelles ; les régions vivaient repliées sur elles-mêmes. Les caprices de la météorologie suffisaient à rompre l'équilibre précaire entre la terre et les hommes.

Néanmoins les crises n'étaient pas d'origine exclusivement climatique. Elles survenaient le plus souvent sur fond de guerre. Celle-ci, outre les destructions qu'elle engendrait, désorganisa la vie agricole : exode des populations, réquisitions, levée de la milice (*Documents 5, 7 et 8*). Elle augmentait la fiscalité qui appauvriissait davantage les paysans et obligeait les communautés à s'endetter. Ainsi la fin du règne de Louis XIV a vu s'accumuler une aggravation des conditions météorologiques et un alourdissement des prélèvements fiscaux dû aux dépenses militaires.

L'hiver 1709, en particulier, a provoqué une catastrophe dont les contemporains ont laissé des récits nombreux et émouvants (*Documents 11 à 21*). La gravité de cette crise était due à la conjonction de plusieurs causes : guerre de Succession d'Espagne, conjoncture économique déprimée et hiver d'une rigueur exceptionnelle. La guerre qui avait débuté en 1701 était à l'origine d'une augmentation de la taille. Les besoins des armées drainaient une partie des récoltes et de l'argent. Les revers militaires provoquaient une crise de confiance qui décourageait le commerce. Il y avait pénurie de grains et d'argent. Les populations ressentaient durement les exigences du fisc (*Document 8*).

L'hiver fut d'une dureté inouïe. Le froid fut déclenché par «la bise qui se leva la veille des Rois le 5 janvier et qui persista jusqu'au 21 janvier». La couche de neige qui protégeait les récoltes fut balayée. Les «blés» furent gelés, les arbres fruitiers et les vignes également. Les oiseaux et les poissons périrent. Après une période de redoux qui dura trois semaines, le froid reprit. Lorsqu'il cessa, les paysans se hâtèrent d'ensemencer à nouveau les terres endommagées, mais il y avait pénurie de semence (*Document 21*). Circonstance aggravante, le froid sévit dans toutes les régions (sauf le Sud-Ouest), l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne (*Document 10*). Les pauvres qui n'avaient ni grain, ni argent en furent réduits à manger des racines, du pain de gland ou de fougères, des herbes sauvages (*Documents 11, 15 et 18*). «Même quantité de personnes commodes et aisées ne trouvèrent point de grains» : les riches qui avaient de l'argent ne pouvaient acheter car ceux qui avaient des réserves ne voulaient pas vendre (*Document 16*).

La crise des subsistances entraîna une crise démographique d'une ampleur extraordinaire. Les décès se multiplièrent surtout à partir de l'été. Les organismes affaiblis offraient une vulnérabilité plus grande aux maladies. La consommation de nourritures avariées ou malsaines favorisa le développement des épidémies. La multiplication des errants et des mendiants fut un vecteur de propagation (*Documents 23 à 25*). La poussée de mortalité amputa «la population

des trois cinquièmes dans le Charollais et 400 métairies dans le bailliage de Charolles furent abandonnées» (*ADSL, Monographie de Vaudebarrier*). Elle s'accompagna d'une baisse de la nuptialité et de la natalité avec, on le devine, des répercussions à long terme. (*Documents 26 et 27*).

La misère amena une jacquerie et une vague de brigandages dans le Charollais (*Documents 28 et 29*). Devant une catastrophe d'une telle ampleur, le gouvernement prit des mesures habituelles à l'état de siège, recensement des grains, mise forcée sur le marché (*Documents 30 à 34*).

En résumé, la panique des populations, les agissements des spéculateurs, des mesures d'autorité insuffisantes ont contribué, outre la météorologie, à accentuer la détresse née du «Grand Hiver».

Remarque Critique

Le 12 1692 les pluies furent pour communes
et comme d'ordinaire la sorte qu'on
moira deoust Il y eut ~~de~~ débordement deau
si grand que quoy que l'on fut tres versé
le me souvenant tout bien que les autres
disoient néz rancis l'amoir eue ~~de~~
pareille, les pluies continuèrent comme
suivant ~~ce qui fut~~ que la graine augmenta
de paille et se vendoit jusque a 3,4 et 5
La mesure mesure de l'époque moire
en 1694 Elle se vendit avant la Recolte
jusque neuf heures ~~mais~~ le Seigneur
fut que la Recolte fut si abondante
qu'on n'eut point de peine pour que
se et y eut Il y eut beaucoup de personnes
troupe en cela car cause qui rancissent
par toutes la confiance qu'on devoit
devenir auoir ~~en~~ la providence qu'on devoit
leurs grains et y perdirent considérablement.

En 1697 Il arriva ~~de~~ débordement deau
plus grand que celui de 1692 et qui tra
depuis le 18 Juis jusque au 30, elle fut
et eue certains qui mes par conséquent
Elle perdit toutes les fruits de la terre par suite
sur les rivières et depuis et rancissent
cette eue le déluge, laquelle fut
augmenter le grain considérablement.

**« REMARQUES TRAGIQUES » CONCERNANT
QUELQUES ANNÉES
(1692, 1697, 1709, 1712, 1713, 1716, 1720)**

(A.D.S.L., 3 E 9562)

Les documents qui suivent sont extraits d'une table des minutes de Maître Philibert Petitjean, notaire royal à Savigny-en-Revermont. Elle concerne la période allant de 1673 à 1746.

Document 1 : 1692

En 1692 les pluies furent fort communes (1) et comme extraordinaire en sorte qu'au mois d'août il y eut un débordement d'eau si grand que quoique je fus très jeune je me souviens bien que les anciens disoient n'en avoir jamais vue une pareille ; les pluies continuèrent l'année suivante ce qui fit que la graine (2) augmenta de prix et se vendoit jusque à 3, 4 et 5 livres la mesure de Louhans (3) mais en 1694 elle se vendit avant la récolte (4) jusqu'à neuf livres et le seigneur fit que la récolte fut si abondante qu'après icelle elle ne valut plus que 30 à 40 sols. Il y eut beaucoup de personnes trompés en cela. car ceux qui n'avoient pas toute la confiance qu'ils devoient avoir en la providence gardèrent leurs grains et y perdirent considérablement.

(1) commun : fréquent, abondant

(2) la graine : le grain, les céréales

(3) la mesure de Louhans : 2,776 décalitres

(4) l'augmentation est liée aux achats pour assurer la soudure : la majorité des paysans ont épuisé leurs réserves de l'année précédente et la moisson de l'année en cours n'est pas faite.

Document 2 : 1697

En 1697 il arriva un débordement d'eau plus grand que celui de 1692 et qui dura depuis le 18 juin jusque au 30. Elle fut d'une hauteur qui n'est pas convenable.

Elle perdit tous les fruits de la terre particulièrement sur les rivières et depuis on a renommé cette crue le déluge, lequel fit augmenter le grain considérablement.

Au mois de Fev^r 1707 Il arriva en
 grande pluye ~~est~~ la sixieme duez-
 mois sur la nuit Il se tourna vers
 grande bize qui eclaire le temps de
 donna' Bre quelle sy forte ^{quelle} ~~que~~ ~~font~~ ~~durant~~
 Bingt-quatre heures quil estoit presque
 comme si possible avec hommes d'armes
 se comence ordinaire les bleds et fuyent
 terre perdus excepte dans quelque
 Colere de la montagne qui se trouvoient
 comme de ravine et ceux qui se trouvoient
 aussi comme par leau, les vignes et
 les rochers ~~et~~ ~~est~~ ~~parmi~~ ~~sur~~ ~~en~~ ~~des~~ ~~quelques~~
 endroits. Celle de misere que les
 fuyens blies arangis et autres
 arbres fruitiers ce qui causa Bre
 grande disette et fit que le froment
 se vendit jusque a cent livres et
 quatre Bingt livres le biche, le sarrazin
 fut de ce prix pour semer, le vin
 alla jusque 12^{ls} et 14^{ls} le baril
 Mais on sonda Bre sy grande quantité
 d'orge et de froment sur lequel Dieu versa
 sa benediction quil y eut sy abondance
 que la peure de l'insurreccion a des prix tres
 medievre.

Lors a esté pendant les deux Chevaliers
 des personnes prestes dans les Harbes
 dans les pays voisins comparaisons et
 comme les bestes,
 Il est bon aussi que les peases que
 Il y eut Bre sy grande quantité de vin que
 lors ne pouvoit trouver des fuyes pour le
 reger et on receut a cheval a ce prix pour
 20/ 15/ et 14/ ~~par~~ ~~quelques~~ ~~parce~~ ~~qu~~ ~~il~~ ~~est~~ ~~en~~ ~~en~~ ~~en~~
 pour luyt son, le vin estoit aussi a ce prix

Document 3 : 1709

Au mois de janvier 1709 il avien une grande pluies et le sixième dudit mois sur la nuit il se tourna une grande bize qui éclairisy le temps et donna une gelée sy forte quelle [dura] vingt quatre jours qu'il estoit presque impossible aux hommes d'avoir le comerce ordinaire. Les bleds (1) en furent tous perdus excepté dans quelque coline de la montagne qui se trouvèrent couvert de neige et ceux qui se trouvèrent aussi couvert par leau ; les vignes, les noyers et chataigners furent aussy entièrement gellé de mesme que les figuiers, oliviers, orangers et autres arbres fruitiers. Ce qui causa une grande disette et fit que le froment se vandit jusqu'à cent livres et quatre vingt livres le bichet (2), le sarrazin fut de ce prix pour semer, le vin alla jusqu'à 1 à 15 livres le barril mais on sema une sy grande quantité d'orge et de tremy (4) sur quoy Dieu versa sa bénédiction qu'il y en eu sy abondamment que le grain revint à un prix très médiocre.

L'on a veu pendant ses deux chairetés des personnes broter l'herbe dans les preys sans comparaisons comme les bestes.

Il est bon aussy que l'on sache qu'en 1707 il y eu une si grande quantité de vin que l'on ne pouvait trouver des futtes (5) pour le loger et on vendoit le baril a choisir pour 20 sols, 15 sols et 14 sols et j'en est eu pour huit sols, le grin estoit aussi à vil prix.

(1) «des blés» est un terme général qui désigne l'ensemble des céréales : le froment ou blé, le méteil (blé et seigle), le seigle, le millet et le mil, l'orge et l'avoine.

(2) bichet : mesure de capacité pour les grains. Elle varie selon les localités (à titre indicatif, le bichet de Chalon équivalait à 18,00 décalitres).

(3) sarrazin (orthographié en réalité sarrasin) : blé noir.

(4) trémy ou trémois (du latin vulg. trimense) : blé que l'on sème en mars et qui pousse en trois mois.

(5) futtes : fûts.

En 1712, 1713 le Botail estoit fort Chaire
 et en 1714 Il estoit pour ainsi dire presque
 tout d'oprice la grande port commune et l'on
 recommencit se Il avoit les ans une
 mortalité si grande sur les Couffes ou Couffes
 qu'il y mourut plus de la moitié de la
 cause une grande extraordinaire
 par mention apres cette mortalité
 des port Couffes le Bandouin Jusque a des
 tois se quatre Couffes la pairis les
 Couffes 40 a 50 le Couffes les Couffes Jusque
 a 20 et 30 le pire; les Tumant ou Couffes
 ruinoient le mesme port par Il falloit
 parler de 3 a 4 Couffes pour avoir une
 Tumant et par de fait, mais en 1715
 et en 1716 La port 1716 par de fait Couffes
 Le Botail est d'avec et par de fait Couffes
 que personnes ne Couffes de la grande et de
 morte si grande que les non Couffes
 En l'ans 1716 Baignon a este fort Chaire
 et de Couffes d'avec par Il a été Jusque au
 15 de may, l'ans a este Couffes fort Chaire
 et Il n'y avoit plus presque pendant les
 mois de Juin Juillet aoust et septembre et que a
 fait que toutes les Couffes ont seise et
 non par l'ans Couffes ordinaire
 En sorte que les Couffes ont Couffes
 manqué; et malgre cette Couffes Il ne
 par l'ans de gellen Couffes du Couffes
 Couffes affaire Couffes qui sont les 14, 18 et 20
 et sur la fin du mois de septembre et sur
 et Couffes si Couffes qui abattois les
 maisons Couffes les Couffes et
 mesme les hommes et Couffes En sorte
 qu'il abattois toutes les Couffes de Il
 Couffes Couffes et Couffes qui ne Couffes
 par plus Couffes Couffes
 Couffes Couffes Couffes Couffes Couffes

Document 4 : 1712-1713
1716-1720

En 1712 et 1713 le bétail estoit fort chaire et en 1714 il estoit pour ainsy dire presque hors de prix, largen fort comune et tous commerçoit (1) et il arriva ladite année une mortalité sy grande sur les boeufs et vaches quil en mourut plus de la moitié. Cela y causa une chaireté extraordinaire car incontinant (2) après cette mortalité des petits boeufs se vandoient jusque a des trois ou quatre cent livres la paire, les vaches 40 à 50 livres pièce, les chaivres jusque à 24 livres et 30 livres pièce ; les jumants et chevaux suivoient le mesme prix car il falloit parler de 3 à 4 cent livres pour avoir une jumant d'un peu de taille, mais en 1715 et la présente 1716 le bétail est revenu dans un prix très médiocre en sorte que personne nen veû et largent d'une rareté si grande que l'on n'en voit plus.

En ladite année 1716 lhiver a esté fort rigoureux et de longue durée, car il a gelé jusque au 15 de may, lesté à esté aussy fort chaud et il n'y a rien pleu presque pendant les mois de juin juillet aoust, et septembre ce qui a fait que tous les fruits ont seché et nont pas eu leur nourriture ordinaire ; en sorte que les turquis (3) ont entièrement manqué, et malgré cette grande chaleur il n'a pas laissé de geller trois matin du mois aoust à faire glace qui sont les 14, 18 et 20 et sur la fin du mois de septembre il survien un vent sy impétueux qu'il abattoit les maisons renversoit les arbres et mesme les hommes en marches en sorte qu'il abattit tous les glands (4) don il y avoit beaucoup et ceux qu'il nabatis pas ils vermiselèrent (5) et ne valurent rien soit tan par raport au vent qu'à la grande chaleur ainsi que ceux qui embouchèrent (6) furent bien trompés et en perdirent considérablement.

Dieu nous preserve de pareille accident,

(1) l'argent était abondant et tous faisaient du commerce.

(2) aussitôt, immédiatement après.

(3) turquis : blé de turquie, nom donné improprement au maïs originaire, non de Turquie mais du nouveau monde.

(4) les glands sont utilisés pour la nourriture des porcs mais également pour la nourriture humaine sous forme de pain de gland.

(5) ils furent mangés par les vermisseeux.

(6) emboucher : mener les porcs à la glandée.

CALAMITÉS NATURELLES ET CALAMITÉS PUBLIQUES

En 1636 la France entrait dans la guerre de Trente Ans pour reconquérir sur les Habsbourg la Comté (Franche-Comté) espagnole. La Bresse chalonnaise et louhannaise eut à souffrir des ravages de la guerre. Les troupes impériales commandées par Galas mettent le siège devant Saint-Jean-de-Losne et Verdun-sur-le-Doubs qui résistent et ravagent les campagnes du Haut Val de Saône. Les lieutenants descendent la vallée du Doubs. Dans la mémoire collective, un « Galas » est devenu synonyme de brigand, de bandit.

Document 5/1 : **La guerre de la Comté : 1636**

« Les soldats impériaux et quasi toutes les nations septentrionales n'ont aucune solde à la guerre, car les princes et l'empereur mesme n'ont pas le moyen de soudoyer de si grandes armées comme sont ordinairement celles du septentrion, puissantes principalement en cavalerie, de laquelle la solde irait à l'infiny, leur entretien donc se prend sur les provinces où ils passent, amies ou ennemies, et pour trouver des vivres abondamment, ils courent de tous costés, non à la dérobee et par envoy de leurs valets, mais par grosses parties commandées qui détruisent et brûlent les villages où ils trouvent de la résistance, afin d'intimider les autres et les obliger à leur abandonner leurs biens : et cette façon a esté tolérée si avant, que comme nos paysans retirent aux villes et maisons fortes ce qu'ils ont de meilleur, les allemands les couroient et où ils les pouvoient attraper les mettoient à la torture pour leur faire reveler les cachots de ceux de leur lieu, ou pour payer eux-mêmes rançons s'ils étoient honnestement habillés, attaquoient et forçoient les châteaux et petites villes et traquoient les bois. »

GIRARDOT DENOZÉROY, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgogne*, 1632-1642, Besançon, imprimerie de Outhenin - Chalandre fils, 1843 cité par L. GUILLEMAUT, *Histoire de la Bresse louhannaise*, tome II : les temps modernes jusqu'à 1789, Louhans, 1836, p. 241.

Document 5/2 : 1638

Les travaux de l'agriculture étaient suspendus, les terres tombèrent en friche ; la famine se joignit au fléau de la guerre et la peste acheva de décimer les populations.

Après le siège de Saint-Amour et la bataille de Poligny, des blessés, en grand nombre, avaient été dirigés dans l'intérieur du pays et encombraient les villes voisines comme Louhans, Chalon, qui furent, pendant tout le temps de la guerre, les lieux de passage des troupes allant en Comté ou revenant en Bourgogne. Les blessés et les malades arrivant dans ces villes y avaient, comme nous l'avons déjà dit, apporté la peste : l'épidémie fit alors de grands ravages et beaucoup de lieux, Louhans, Cuiseaux, Bellesvivre, etc..., en furent presque dépeuplés. Les registres communaux montrent les mesures de prévoyance tentées contre la contagion : à Louhans, l'assemblée de la ville délibéra que «tous les laboureurs venus retirer en la ville (.....) se retireront avec leurs bestiaux et meubles, dans trois jours, passé lequel temps ils seront expulsés» ; on fit sortir de la ville tous les malades et même les habitants des maisons contaminées. La panique fut extrême. Personne ne voulut prendre, pour l'année à venir, l'amodiation de l'octroi.

L. Guillemaut, *ibidem*, d'après les Archives de Louhans, p. 255.

Document 5/3 : 1636

Lamboy et Forkatz (1) cotoyèrent la rivière du Doubs et tous les habitants des villages riverains furent impitoyablement massacrés, les femmes et les filles violées et les maisons livrées aux flammes. A Frontenard, une seule maison échappa à l'incendie : les habitants s'étaient retirés dans les bois et s'y défendaient courageusement, les impériaux usèrent de feinte pour les attirer au dehors, mais ensuite les ayant chargés en pleine campagne, ils les massacrèrent presque tous sans miséricorde (16 août). Les habitants de Navilly abandonnèrent leur village pour se réfugier à Pontoux qui ne fut pas mieux traité. Toutes les maisons de Ciel devinrent la proie des flammes ; les habitants furent passés au fil de l'épée, ceux qui s'étaient réfugiés au clocher s'étant rendus à Lamboy afin d'avoir la vie sauve, n'en furent pas moins assommés impitoyablement. Verjux, Bragny, furent brûlés. La ville de Verdun, située au confluent de la Saône et du Doubs, essaya de résister ; mais assaillie par plus de dix mille hommes, qui vinrent camper sur une éminence au-dessus de Ciel, et sans espoir d'être secourue, elle dut se rendre (17 août) à la quatrième sommation, après avoir fait perdre beaucoup de soldats à l'ennemi.

La prise de Verdun et l'approche des ennemis répandirent la consternation dans la Bourgogne et la Bresse. La frayeur fut si grande à Chalon, Tournus et Mâcon que les chemins étaient couverts de gens qui se sauvaient à Lyon. Les chanoines de Tournus firent enfermer, dans des caisses, les reliques de l'Eglise, les ornements et les titres pour les emmener. Les Bressans se retirèrent dans les forêts et firent des demeures souterraines dans les mares des bois qui étaient à sec et qu'ils couvrirent par des abattis d'arbres et de la terre.

d'après L. Guillemaut, *ibidem*, p. 238 - 239.

(1) Lamboy et Forkatz, lieutenants de l'armée impériale commandée par Gallas.

Document 6 : Les années de disette, 1691-1694

Extraits de L. Guillemaut, op. cit., p. 297-302.

Déjà, à diverses reprises, le pays avait été bien éprouvé sous ce règne ; il avait subi, en 1662, les effets d'une désastreuse disette, en 1669, ceux d'un hiver des plus rigoureux, et ensuite encore, pendant plusieurs années des saisons bien défavorables. Maintenant, avec les guerres, les passages de troupes, les droits exorbitants et la disette à l'état chronique, toutes les misères sévissaient à la fois sur le peuple et amenaient la ruine et la dépopulation ; et c'était presque général dans le royaume, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par les Mémoires des intendants, qui devaient atténuer encore l'horreur de la situation.

Le prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, écrivait au mois de juin 1691 au contrôleur général Pontchartrain : « Je suis obligé de vous dire que j'ai trouvé plus de misère que je croyais. Dans tous les villages de la route que j'ai faite, je n'ay pas vu un seul habitant qui ne m'ayt demandé l'aumosne ». (1) Non seulement le bétail, mais les grains, le sel manquaient. Au dire d'un directeur des fermes, à la suite d'une de ses tournées, il y avait des familles qui n'avaient pas mangé de sel depuis plus de six mois et le remplaçaient « dans leurs soupes par des herbes et racines amères qui équipollent le sel ». La mortalité fut énorme dans toutes les paroisses de la région. Les registres ne suffirent plus pour l'enregistrement des décès (2).

A Louhans, on fit encore dresser l'état des grains existant dans la ville et on fut effrayé de la petite quantité qui restait.

Ni grains, ni bétail, c'était la famine à la ville et à la campagne. La misère fut partout si grande que des bandes de mendiants, de pillards infestaient les campagnes. A Louhans, l'assemblée des échevins et habitants décida « de faire des patrouilles, attendu qu'il y a dans les environs de cette ville plusieurs troupes de voleurs qui pillent et volent impunément dans les villages voisins ». [Archives de Louhans EE 4].

Partout les malheureux demandaient du pain à grands cris et s'attroupaient, menaçant de pillages les curés, les religieux, les gros propriétaires. Les bois devinrent la retraite d'individus farouches qui en sortaient en troupes pour voler et piller. De misérables ouvriers et paysans, la faim faisait de véritables brigands. [Archives de Louhans GG 4].

(1) correspondance des contrôleurs généraux avec les intendants de province publiée par de Boislile.

(2) dans la commune de Brienne, il y eut en moyenne 3 décès par jour de juillet à septembre 1691. « J'y ai ajouté dit le curé deux feuilles à cause de la mortalité extraordinaire en la présente année » (note de l'auteur).

Plusieurs documents relatent encore la persistance de la disette, des inondations et des maladies épidémiques provenant d'une situation si déplorable. En 1697, de grands dommages furent causés par le débordement des rivières : « le 23 juin, grande inondation, les foings et beaucoup de grains gâtés et perdus, et l'eau fut plus haute que elle n'avoit esté de connoissance d'homme (3) ».

Les récoltes pourrissant sur terre, la misère en fut accrue. Les mendiants devinrent de plus en plus nombreux, errant dans les campagnes, on mettait des gardes aux portes de la ville pour les empêcher d'y pénétrer.

Et le peuple qui travaille continuait à être écrasé par la lourdeur des impôts ; lui aussi mourrait de faim. Partout se produisaient des résistances, des agitations et elles se multiplièrent avec une intensité croissante pendant tout le temps que se prolongea la guerre et persistèrent même après la paix, tellement les calamités étaient grandes. Le roi, qui, pour soutenir ses armées, s'était fait accapareur de grains, continuait le même système. C'est en vain que l'Intendant de Bourgogne, M. Ferrand, se faisait l'écho des plaintes qui partout s'élevaient dans la province contre les enlèvements continuels de blé. « Le Blé, écrivait-il au contrôleur général à la date du 16 octobre 1698, vaut partout dans la Bourgogne, plus de 2 sols la livre et enchérit tous les jours, par le peu qui s'en apporte dans les marchés ; toute la province est remplie de gens qui enarrhent, et on appréhende une disette plus grande qu'on ne l'a vue en 1693 ».

Et pour surcroît de malheurs, les intempéries des saisons ne discontinuaient pas, froids rigoureux pendant l'hiver, pluies continuelles, inondations pendant le printemps et l'été.

La récolte des grains ayant manqué deux années de suite, les années 1693 et 1694 furent particulièrement cruelles. Le blé devint de plus en plus rare et d'un prix exorbitant. Dès le milieu de 1693, dans le Louhannais, comme dans les autres régions, «on est menacé, dit un document des archives, d'une éminente famine» : le blé a disparu des marchés, «la mesure de froment se vend jusqu'à 4 livres 5 sols, et celle de seigle 3 livres 12 sols, quoique ladite mesure ne pèse que 40 à 42 livres (3).

(3) Archives Louhans GG 27. D'après le poids moyen de l'hectolitre de blé 76 kg, on voit que la mesure de 40 à 42 livres (20 à 21 kg) peut être évaluée à 27 litres environ.

La fraude, complice de la faim, faisait cacher les grains. On prit alors à Louhans une décision devant laquelle on avait longtemps reculé et qui n'avait encore été exécutée que sur des points isolés du royaume : de gré ou de force tous les greniers des habitants furent visités, les grains taxés, la dépense réglée. Selon délibération du 29 avril 1693, «pour esvitter les séditions que le peuple menace de faire en s'attroupant, les sieurs échevins inviteront les sieurs officiers d'incessamment faire procéder à une visite des greniers des bourgeois, pour recognoistre les grains qui y sont déposés et en faire arrester une quantité suffisante pour la nécessité du public, sur lesquels grains lesdits sieurs officiers mettront un taux raisonnable, comme aussi seront invités d'enjoindre à tous les boulangers de vendre du pain en détail jusqu'à une demie livre, qui sera pezée dans une balance et non au crochet (4) »...

L'hiver de 1693-1694 fut des plus terribles. Les décès, de plus en plus considérables, atteignirent un nombre plus que double, presque triple de celui des naissances.

En 1694, de grandes sécheresses amenèrent la disette des foins ; le Parlement de Dijon fit ordonner aux Communautés « de mettre en regain, la présente année, après la première herbe levée, la quantité de prés qu'elles jugeraient à propos afin de faire subsister et nourrir le bétail : les délibérations des Communautés, ajoutait l'arrêté, seront publiées au prône ».

(4) Archives Louhans BB 4.

Document 7 : **Des calamités publiques 1586-1708**

Ce document est constitué d'extraits d'un registre des Etats particuliers du Mâconnais. (A.D.S.L. C 772)

Le Mâconnais a conservé jusqu'à la Révolution une assemblée régionale composée de représentants des trois ordres. Le Tiers Etat y est représenté par des délégués élus par les villes du bailliage, Cluny, Saint-Gengoux et Tournus ; les communautés rurales n'y avaient point de représentant direct. L'Evêque de Mâcon est le Président né des Etats.

Les Etats se réunissent chaque année pour répartir les impôts et défendre les privilèges fiscaux du Mâconnais face aux grands Etats de Bourgogne.

Les Etats de Bourgogne se réunissent tous les trois ans sous la présidence du gouverneur ou de l'intendant. Le Tiers Etat est représenté uniquement par des maires. Ceux de la «Grande Roue» (la ville députe son maire à chaque session), ceux de la «Petite Roue» (plusieurs villes députent alternativement un maire).

Pendant les intersessions, les fonctions sont exercées par la Chambre des Elus, 7 membres de la Chambre dont deux maires, celui de Dijon et un de la «Grande Roue».

Les Etats du Mâconnais peuvent discuter les décisions de leurs homologues dijonnais.

« On peut regarder comme de vraies calamités tous les exès commis par les troupes pendant la guerre. Les pillages, les rançonnemens, les incendies, les meurtres, les ravages frequens entraînoient la misère et la ruine des peuples. Outre tous ces maux causés par la malice des hommes Dieu pour satisfaire à sa justice y enjoignit de temps en temps d'autres qui n'estoient pas moins désespérans. Le premier qui paroisse dans ces registres (1) fut la peste et la famine qui affligèrent Mâcon et le Mâconnais. Il en est fait mention sous la date du 20 juillet 1586. Il est remarqué que l'on fut contraint de faire construire grand nombre de hutes hors la ville et aux environs où plusieurs familles se retirèrent pour éviter la contagion. Les habitans des villages désertoient leur domicile. Les fruits à recueillir furent abandonnés aux dégats des bestiaux vagans sans conducteurs.

(1) registre des délibérations des Etats particuliers du Mâconnais, C 772.

La grande quantité de chenilles faisoit un tel dégat que la Chambre des Etats resolut le dernier mars 1602 de présenter requête au bailli pour faire ordonner que chaque paroisse battroit les buissons et arbres où elles estoient pour les extirper.

Il est remarqué sous la date du 30 juillet 1629 que la peste infectoit Mâcon ce qui obligea d'engager les gens de guerre d'aller loger ailleurs. La licence des guerres avoit produits grand nombre de scelerats. Le nommé Bazile d'Amanzé Destieugues s'estoit rendu l'un des plus fameux par ses violences et les meurtres qu'ils comettoit avec ses complices sur la route des vins qui estoient menés à la Loire...

Après la prise de la Franche-Comté grand nombre de loups accoutumés à la chair humaine se répandirent dans le Maconnais où ils dévorèrent plusieurs personnes. Les Etats ordonnèrent le 16 mars 1674 une chasse générale pour les extirper. Le Sieur de Clermont lieutenant des Chasses fut invité d'y tenir la main. Mais comme les ravages que foisoient ces bêtes féroces à la campagne, les Etats ne trouvèrent aucun moyen plus sûr pour les détruire qu'en ordonnant le 27 avril suivant que leur receveur payeroit 3 livres pour chaque tête de loup et 6 livres pour chaque tête de louve à ceux qui les auroient tués et qui les apporteroient.

.....

Compte fait le 15 avril 1676 des loups qui avoient esté tués, il se trouva qu'on avoit payé 117 livres pour 19 têtes de louves et 5 louveteaux et 119 livres 10 sols pour 39 têtes de loups. Le 10 mars 1677 il se trouva que l'on avoit tué 39 loups et 18 louveteaux. Le 27 juin suivant on résolut de continuer la chasse de ces bêtes dont on donna le soin à Joubert auquel on accorda 120 livres de gratifications.

Les moissons estant fort retardés à cause des pluyes continuelles les échevins deffendirent à leurs portiers de laisser entrer les pauvres et les gens de la campagne qui souffroient une grande misère. Les Etats résolurent le 11 juillet 1675 de faire distribuer pendant 2 semaines par leur secrétaire 200 livres de pain chaque jour.

.....

Les grandes traites de bled que l'on faisoit pour le Roy enchérissant cette denrée, on résolut le 12 novembre 1692 d'acheter 500 anées de froment de 200 anées de feves et de menus grains pour le soulagement des pauvres et des misérables mais le prix de l'anée de froment s'estant porté à 28 livres et les fèves à 22 livres on délibéra le 1 décembre suivant de n'en acheter que 200 anées du premier et 50 anées du second à cause de sa grande cherté.

.....

La disette des bleds augmentant chaque jour, on résolut le 13 aoust suivant (1693) d'acheter des légumes et menus grains et de s'informer de ce que chaque paroisse avoit recueilli de bled et du nombre des habitans. Il fut ordonné que l'on chassera de la ville tous étrangers, tous pauvres mandians valides et que garde sera faite à chaque porte par deux habitans.

.....

Sur ce qu'on ne put tirer aucun bled de Bourgogne on invita le 27 (aoust 1693) chaque particulier qui en avoit d'en vendre quelque quantité aux Etats au prix de 44 livres l'anée de froment, la blondé à 40 livres et les fèves à 36. On essaya d'en tirer de la montagne et l'on deffendit aux habitans des parroisses d'en empêcher la traite sous peine d'être procédé extraordinairement contre eux et enfin il y eust ordre aux marchans voiturant des bleds par la rivière d'en laisser à Mâcon la dixième partie.

.....

La disette des bleds avoit causé beaucoup de maladies. Les chirurgiens Loisel et Cajon s'estoient donné beaucoup de soin pour panser les pauvres malades, on leur fit à chacun une gratification le 10 décembre 1694.

Les bleds devenant chers par la médiocrité de la récolte, les Etats prirent le dessein de former un grenier d'abondance. Ils achetèrent à cet effet le 27 décembre 1698... 60 anées de froment à 52 livres, 27 anées de blondé à 48 livres et 13 anées de fèves et de pois à 44 livres. Ce bled fut vendu au prix de 45 sols la coupe par les Etats et ensuite à 2 sols de meilleur marché qu'à la grenette.

.....

La mauvaise récolte de 1708 qui fit prévoir l'effroyable disette à laquelle on fut exposé obligea les Etats le 26 aoust de former le dessein d'acheter 1000 anées de bleds pour le soulagement du pauvre peuple. Le marché en fut fait le 8 mars 1709... à 48 livres l'anée. On commença à en vendre à 44 sols la coupe. La disette se faisant sentir de plus en plus par la difficulté de recouvrer des bleds, on députa le 7 avril suivant l'Elu Comte à l'intendant pour le prier de lever les deffenses qu'il avoit faites de prendre le dixième des bleds qui se voituloient sur la rivière de Saone.

Le prix se porta jusqu'à 110 et 120 livres l'année. Les différens marchés que l'on en fit, les difficultés qu'il y eust d'en faire la traite des endroits où ils estoient par l'opposition qu'y formoient les habitans de ces lieux augmentoient l'horreur d'une famine généralement répandue.

Dans cette extrémité Mr. le Duc commit le 13 aoust 1709 le Sieur de Saint Mauris élu du Clergé du Maconnois pour aller à Marseille et à Toulon acheter des bleds de Barbarie pour la Bourgogne. On obligea les boulangers le 6 may 1710 suivant l'ordre de l'intendant de prendre des bleds de l'abondance à 50 livres l'année et ce qui en resta fut vendu à un marchand de Lyon le 28 janvier 1712 à 20 livres l'année. »

(A.D.S.L., C 772)

Document 8 : Les calamités de 1692 à 1709

« Il faudroit commencer par dire que Dieu sembloit vouloir avertir les hommes depuis plusieurs années par une stérilité très grande, les terres ne produisans presque rien par des révolutions de saison extraordinaire ; plus de huit ans se sont passés sans hyver ou s'il faisoit, c'estoit aux mois d'avril et de mai ; on a veu le 29 et le 30 may les bleds en fleur tous perdus par une neige qui, causant le froid, fit geler lesdis bleds, de sorte que on recueilla pas les semences en des endroits, et en d'autres rien du tout ; on ne prenoit pas mesme la peine de vouloir moissonner la paille, qui resta et pourrit sur la terre. Une autre année, des vens furieux s'eslevèrent en soufflant avec tant de véhémence qu'ils renversèrent beaucoup de maisons et déracinèrent en cette seule paroisse plus de deux mille pieds d'arbre. Les pluyes ont esté si abondantes, les orages si effroyables, qu'il sembloit que Dieu vouloit encore punir le monde par un second déluge ; des maisons renversées, des villages engloutis dans les eaux,..... une infinité de personnes noyées, les prairies abymées et couvertes de boues.....

Depuis 1692 les tems ont été si dérégles qu'on avoit peine à remarquer les saisons ; il sembloit que l'hiver étoit confondu dans l'esté, on ressentoit des froidures très grandes au milieu de l'esté et des chaleurs en hyver. De si grands dérèglements dans les saisons causoient la stérilité à la terre, et des maladies dangereuses aux hommes... la nature si desrangée a produit chaque année des maladies extraordinaires, qui ont souvent estourdis les médecins ; des fièvres pestilentielles, des flux de sang, de pourpre (1), portés par un certain air infecté de villes en villes, ont fait des ravages terribles... on osoit plus sonner les cloches pour les deffuns, de peur d'effrayer le reste du peuple déjà assés consterné. Et l'on a observé que les air empesté alloit et voloit de villes en ville, les unes après les autres, et le mal commençoit toujours du costé de la Saône, et surtout à Mascon et à Chalon. »

*Extrait de L. Lex, Mémoire sur la famine de 1709.
Bulletin historique et philologique du Comité des travaux
historiques et scientifiques, Paris, 1884.*

(1) pourpre ou fièvre pourprée : la nature du pourpre, «la mort rouge», est mal connue : petite vérole, rougeole ou typhus.

Document 9 : **L'hiver 1709 dans la paroisse de Saisy.**

« Depuis cette année 1688, tout le monde a remarqué des choses effroyables, et dont j'ai été moy mesme le témoin, horresco referens... J'ay veu la guerre allumée partout, toutes les puissances de l'Europe contre la France (1), la France à deux doigts de sa perte. Les douze premières années, à la vérité, ont esté très favorables ; des armées florissantes sur nos frontières faisoient trembler nos ennemis ; des villes prises, des victoires remportées en Allemagne, en Flandre, en Espagne, en Savoye, en Piedmont, en Milanois, en Hollande, rendoient les Français redoutables... Cependant après tant et de si considérables pertes et sur terre et sur mer, Louis XIV surnommé le Grand, à présent règnant, par sa politique et son adresse ayant détaché la reine d'Angleterre de la ligue (2), et après avoir remporté plusieurs victoires les deux dernières années, la paix enfin si désirée est accordée depuis le moy de septembre dernier (3). Nous ne devons cesser de le remercier d'un si grand bienfait, et le prier avec ferveur de nous délivrer du fléau terrible de la guerre, qui est source de tant de maux dont j'ai esté le tescmoin. La France épuisée d'hommes et d'argent, j'ay veu arracher les enfants du sein de leurs parens et les emmener comme des esclaves liés et enchaînés, quand ils ne prenoient pas les armes volontairement. Tous les ans on levoit une milice terrible, et chaque paroisse étoit obligée de fournir un, deux ou trois hommes selon son estendue, et de l'entretenir à ses frais. On ne pouvait risquer d'estre pris par les officiers qui venoient pour faire recrue (4). Les tailles, les impôts, les taxes sur toutes sortes de danrées et de marchandises empeschoient le commerce et rendoient l'argent d'une rareté effroyable par l'avidité d'un nombre infini de partisans qui succoient le royaume. Partout une multitude effroyable de pauvres se respandoient dans les villes, d'autres plus hardis se mettoient sur les grands chemins et voloient impunément et massacroient cruellement les passans. La colère de Dieu, attirée par tant de crimes, a lancé ses foudres sur la terre, et j'ay veu tous les signes que Jesus-Christ marque dans l'Evangile, qui doivent précéder le jugement dernier. J'ay veu, di-je, l'année 1709 les bleds et les arbres gelés, et la famine dans le monde si grande qu'on ne peut marquer le nombre de morts. J'ai veu la contagion, l'air empesté, le pourpre (5), le flux de sang et d'autres maladies semblables enlever une infinité de personnes de toute condition et en si grand nombre, que, dans la ville de Lyon il en mourut plus de vingt huit mille dans un moy de tems. J'ay été témoin

(1) coalition qui réunit contre la France après la paix de Ryswick, l'Empereur, les princes allemands, le roi d'Espagne, la Suède pour ses possessions allemandes, le duc de Savoie, les Provinces Unies. L'Angleterre adhéra à la Ligue quand la marine française menaça son commerce, laquelle entraîna la France dans la guerre de la Ligue d'Augsbourg.

(2) les préliminaires de Londres signés en 1711 détachaient la Reine d'Angleterre de la coalition.

(3) les préliminaires devaient aboutir au traité d'Utrecht (1713).

(4) milice : soldat désigné par tirage au sort dans chaque paroisse afin de fournir le contingent exigé par l'intendant. La paroisse devait l'équiper à ses frais ; elle avait néanmoins la possibilité de payer un remplaçant.

(5) la nature du pourpre (la «mort rouge») est mal connue : petite vérole, rougeole ou typhus.

de deux tremblements de terre connus à tout le monde. J'ay veu des pluies si abondantes et si terribles que plusieurs ponts très affermis et très solides ont été enlevés, ce qui est arrivé dans tout le royaume, tant les inondations étoient grandes et presque continuelles. J'ay remarqué les vents si grands et si impétueux qu'ils renversèrent des maisons et que plus de deux mille pieds d'arbres furent desracinés en cette paroisse de Saisy. J'ay veu des années si orageuses qu'il ne se passoit guère de semaine que le tonnerre, la gresle, ne fit des ravages effroyables, semblable à celui qui arrivat depuis Lyon jusqu'au milieu de la Comté, ou la gresle tombait en des endroits grosses comme des oeufs d'oye et davantage. J'ay esté témoin d'une chaleur si excessive que l'on ne pouvoit travailler, et il y a eu des coup de soleil si forts, eschauffant tellement la terre, qu'on a veu des moissonneurs tomber roides morts en moissonnant. Enfin depuis quelques années, on a veu des choses extraordinaires et terribles dont le récit fait horreur et il a bien parut que Dieu étoit courroucé contre son peuple, par les fléaux dont il l'a affligé ; mais un des plus grands que j'ai veu, qui a fort consterné tout le monde cette présente année 1714, c'est la mortalité du bétail. Elle a commencé en Italie, de là elle est passée en Allemagne, et ensuite en France par la Comté. »

L. Lex, la famine de 1709 en Bourgogne d'après les registres paroissiaux de Saisy.

Bulletin de la Section d'histoire et de philologie, Paris, Leroux, 1884.

Document 10 : **L'hiver 1709, d'après le physicien Arago**

« L'hiver de cette année fut un des plus rigoureux dont on ait gardé le souvenir. Le froid sévit très fortement en France, en Italie, en Espagne, en Allemagne et dans tous les pays du Nord. Les fleuves les plus rapides de France, même ceux du midi, furent entièrement pris.

Les effets de ce froid extraordinaire sur les hommes, les animaux, les végétaux et les récoltes en terre sont décrits dans divers mémoires de l'époque.

Plusieurs espèces de petits oiseaux et d'insectes furent presque anéanties en Angleterre et dans le Nord du continent.

Un grand nombre de voyageurs succombèrent aux attaques de la gelée et le bétail périt dans plusieurs provinces.

Beaucoup d'arbres forestiers furent gelés jusqu'à l'aubier (1), et, vingt ou trente ans plus tard, on retrouvait dans la coupe d'un vieux tronc la marque de la cicatrice de 1709. Les lauriers, les cyprès, les chênes verts, les oliviers, les châtaigniers les plus vieux et les plus forts périrent en grand nombre.

Ce qui mit le comble aux désastres, c'est le dégel de sept ou huit jours qui intervint. La sève se mit en mouvement dans les plantes et, lorsque la gelée reprit avec intensité, tout fut anéanti.

La Provence perdit ses orangers et ses oliviers. La vigne disparut dans le midi de la France, les jardins et les vergers furent dépouillés de leurs arbres fruitiers. Beaucoup de pommiers parurent n'être pas morts ; ils eurent des feuilles et des fleurs, et périrent ensuite. D'autres moururent l'année suivante. Les blés eux-mêmes souffrirent tellement qu'une famine et une mortalité inouïes succédèrent bientôt à ces calamités.

Par bonheur, quelques agriculteurs avisés promenèrent la charrue sur leurs champs semencés en blé, pour y mettre, malgré les prescriptions de la police, l'orge qui servit à faire le pain nommé : de disette.

On fit aussi du pain d'avoine et on mangea la racine d'arum, le chiendent. »

J. Dubreuil, Monographie de Vaudebarrier, 1600-1914, p. 80-81.

(1) aubier : coeur de l'arbre ; partie tendre qui se forme chaque année entre le bois dur et l'écorce de l'arbre. Cette observation des anneaux de croissance des arbres est l'objet de la dendroclimatologie. Année favorable : anneau large épais. Année défavorable : liseré mince. (E. Le Roy Ladurie : Histoire du climat depuis l'an mil).

Document 11 : **Mémoire de la malheureuse année 1709**

En automne de 1708 pendant les semailles il fit des pluies presque continuelles, ce qui fut cause qu'on sema fort tard et que les blés n'eurent pas le tems de prendre bonne racine avant la gelée qui arriva à bonheure car en allant à la foire de Verdun il y avait de la glace par les chemins, cette gelée ne dura pas longtemps, et le tems s'estant radoucy, les blés commencèrent à (trésir) partout et devinrent beaux ; il n'y eu pas de froid considérable jusqu'au jour des Rois de 1709 qu'il s'éleva le matin une bise assez grande, il plu sur les dix heures du matin et sur les deux heures après midy la bise devint si forte et le froid si violent qu'on en avoit pas veu de semblable. Cette bise dura 17 jours et fut si forte que les hommes mouroient par les chemins, il y eu beaucoup de neige mais elle tomba trop tard car la terre estoit gelée communément de trois pied de profondeur, les blés furent gelés et morts, les arbres perdus et morts surtout les noyers et les plus gros qui moururent tous, la plus part fendus du haut en bas, même les gros chaines furent fendus, et ce qu'il y eut de particulier fut que presque tous les jeunes noyers repoussèrent ; en un mot tous les blés et seigles furent perdus non pas à la vérité par cette grande gelée, car après cette gelée il fit environ trois semaine de temps doux qui fit que plusieurs blés [trésirent] de nouveau, mais comme ils ne faisoient que naître et estoient fort tendres, il vint une seconde gelée qui périt tout quoy qu'elle ne fut pas si forte que la première ni si longue, les pertes des blés et seigles et navettes fut si entière que nous n'amassames pas un grain ny de l'un ny de l'autre dans tous nos domaines et dixmes, au mois de mars on ne savoit que juger voyant la surface de la terre entièrement perdue, les uns disoient que jamais les blés n'avoient périt en terre et qu'ils repousseroient, les autres disoient que tout estoit perdu sans ressource. Dans cette incertitude, on savoit que faire jusque au mois d'avril qu'on ne connu que trop que il n'y avoit plus d'espérance pour les blés et seigles et navettes, chacun se mit à semer de l'orge, avoine, camomille pour faire de l'huile, des vaisses, du millet, panis, turquis, sarazin, pois et faives en telle sorte que toutes les terres furent bientost resemées, quoy que l'orge couta jusqu'a huit livres la mesure et plusieurs donnèrent du blé pour de l'orge quoy que le blé couta jusqu'à neuf livres ; tout estoit d'une chèreté qu'on ne peut exprimer et l'argent très rare ce qui fut cause qu'on ne sema pas autant qu'on auroit voulu par le deffaut de semence ; il arriva des pluies si continuelles qu'on crut que tout seroit perdu et qu'il ne viendrait que des herbes, mais on fut fort trompé car tout vint en abondance à la réserve des turquis qui vinrent si tard qu'à la foire de Verdun ils n'estoient pas mûrs pour la plus part. On ne songea plus à manger du blé ny seigle mais seulement à en trouver pour semer ce qui fut très difficile car il n'y avoit que des blés vieux et en petite quantité parce que l'année de 1708 avoit esté fort médiocre, le blé pour semer se vendit communément jusqu'à dix livres la mesure dans les commencements et sur la fin sept livres ; le seigle fut cher et plus rare que le froment, ce qui fit qu'on sema peu de ces graines-là pour estre trop chères et trop rares ; le tems des semailles fut assez bien, ce qui donna lieu d'espérer que la récolte prochaine fourniroit des semences pour l'année suivante, car pour en manger on n'y pensoit plus, tout chacun vivant d'orge, avoine et autres menues graines.

Les vignes furent plus maltraitées que les blés, on ne recueillit point de vin ou si peu que cela ne vaut pas la peine de dire, on en pourra juger par notre dixme de Puligny ou nous avons recueilly jusqu'à quatre vingt queues de vin, et nous ny en eumes pas une, ainsi par toute la Bourgogne à proportion. Le vin ne devint pourtant pas cher a proportion de ce qu'on croioit après la vendange, parce que peut de gens en buvoit et que chacun songeoit plus tost à achepter de l'orge pour vivre que du vin, et que l'argent estoit d'une rareté qui ne peut s'exprimer. Personne n'avoit rien à vendre par l'appréhension que chacun avoit de manquer de pain. Les vignes moururent par le pied.

Les maladies furent terribles et les morts très fréquentes, les fièvres pourprées firent mourir une grande partie des gens commodes et riches, et la famine fit périr une infinité de pauvres gens ; plusieurs provinces, comme le Charollois, l'Autunois et autres furent abandonnées de leurs habitants qui alloient dans les autres provinces qu'ils croient plus fournies, mais il en périt un nombre infiny.

La guerre n'estoit pas moins grande que la famine et la contagion, elle estoit enflammée dans toute l'Europe depuis bien des années, les soldats ne mangeoient aux camps que du pain d'avoine et peu.

Fait ce 1^{er} novembre 1790.

F.J. Perreault

Procureur de Maizières

(A.D.S.L., série J, n° 4)

LE GRAND HIVER raconté par LES CONTEMPORAINS et LES MÉMORIALISTES

L'hiver 1709 en Charollais

Les textes suivants sont extraits de : Joseph Sandré, Saint-Julien-de-Civry.

Document 12 : **Vendennes-les-Charolles (sur la Semence).**

« La présente année 1709, la disette du bled a esté si grande qu'il est mort deux cents personnes de misère à Vendennes, la gelée du mois de janvier ayant fait mourir tous les bleds, les noyers, cerisiers, pommiers, poiriers et plusieurs pruniers, en sorte qu'on a esté contrain et de manger l'herbe des prés et les raveneaux, alias raveneles (1) et sur la fin de l'année faire du pain de gland dont on offrit le pain bénit à la dernière messe, le jour de Noël dernier. En foy de quoy j'ai signé le présent mémoire le 26 décembre 1709. J. Charcosset, curé de Vendennes. Il est sorty vingt ménages de Vendennes ».

(La population de la commune de Vendennes comportait 1 340 habitants à la date citée.)

(1) Raveneaux, raveneles : famille des crucifères.

Document 13 : **Vendennes-les-Charolles.**

« Il est mort cette année 203 personnes, sans y comprendre plus de 50 qui sont sortys de la parroisse pour aller chercher du pain dans la Haute-Bourgogne, dans le Bourbonnois et l'Auvergne à cause de la rareté du grain par tout le Charollois ou l'on n'a point cuilly de bled ni de fruicts sur les arbres qui furent gelés au mois de janvier dernier et qui en sont morts pour la plus grande partie ; ce qui a obligé le peuple à manger du pain de fougère et vuivre d'herbes cuillyes dans les prez, et de raveneaux qui viennent dans les champs, après quoy on a mangé de celui de glands, et s'il n'y avait eu de l'orge, du bled noir, avoines et felves cette année, on seroit tous morts de faim. Dieu nous préserve de veoir jamais une semblable disette. Fait le 31 décembre 1709 ».

Signé : Charcosset, curé de Vendennes.

Document 14 : **Lugny-les-Charolles.**

« La présente année mil sept cent neuf dans laquelle nous avons veue la plus grande famine qui fut jamais, par rapport à la disette de toute sorte de grains, causée par une gelée universelle qui durat depuis le 6 janvier jusqu'au commencement du mois suivant, et qui passa jusque dans le centre de la terre, ayant gasté tous les bleds dans la racine et une grande partie des

meilleurs arbres qu'elle perdit entièrement et fit mourir. Je soussigné p^{re} curé de Lugny certifie que la mortalité qui a aussi été universelle, a réduit au tombeau, de l'étendue de cette paroisse, près de deux cents personnes, qu'il n'y a eu aucun mariage, et seulement trois enfants baptisés qui sont morts quelques jours après. Le tout pendant le cours de l'année mil sept cent neuf. Fait à Lugny le trente unième de décembre mil sept cent neuf ».

Signé : Gaudry, curé de Lugny.

Document 15 : **Dyo.**

« Les registres mortuaires suivants seront lus chacun en particulier, tout au long, parce que sous le mot sépulture, il s'en trouvera jusqu'à quatre et cinq, en raison de la grande mortalité de mil sept cent neuf et dix, causé par la disette des graines qui ont valu des sommes extraordinaires, le froment jusqu'à neufs livres, le seigle huit livres, l'orge cinq livres, l'avoine trois livres, le sarrasin pour la semaille de 1709 dix livres et ensuite cinquante sols. Cette disette et chèreté a duré neufs mois ; tout cela est provenu de la grande gelée qui arriva en mil sept cent neufs, le jour des Rois, si forte qu'elle gela les froments, seigles, orges d'hivers, noyers et autres arbres fruitiers, même jusqu'à quelques chesnes. La misère fut si extraordinaire que la pâture des fonts servoient de nourriture à la plus grande partie des hommes, et les autres furent obligés de manger du pain d'orge ; et les plus riches de froment et orge ; d'autres furent obligés de se servir de seigle et d'orge. Les vignes gelèrent presque toutes, et le vin valut pendant six ou sept mois 40 escus (1) la botte (2) futte mâconnaise, à la prendre dans les caves en Mâconnois de sorte qu'avec la voiture c'estoit 45 écus. A Dyo le quatrième mai 1710 ».

Signé : Cluzel, curé de Dyo.

(1) Ecu : ancienne monnaie de compte, valant 64 sous.

(2) Mesure de capacité : les deux tonneaux s'appellent une botte. Le tonneau, jauge de Mâcon, correspondait à 208 litres 96.

Document 16 : **Prizy (paroisse proche de Saint-Julien-de-Civry) .**

« La présente année mil sept cent neuf est celle qu'on appelle communément la chère année, à raison de la chèreté des bleds, qui fut extrême, puisque le bled noir valut jusqu'à douze livres la mesure, qui pesait alors trente-six livres en froment. La rareté des vivres fut occasionnée par une gelée générale le jour des Roys, qui fut si forte qu'elle emporta tous les grains alors en herbe, et détruisit presque tous les noyers. Mais enfin Dieu dédommagea son peuple par une abondance incroyable de légumes, jusque là qu'une mesure de semence en produisit plus de cinquante. Et la mesure qui n'avait d'autre prix que celui qui plaisait aux vendeurs, fut donnée pour quarante sols après la moisson de 1710 ».

Signé : Mommessin.

Les enterremens de l'année 1709.

Denis Duval d. Soluit.	Claude Auguay.
Pierre Compagnon Soluit.	Claude Beuvray.
Claude Auguay.	Claude Delatour Soluit.
Jean de Duval d. Soluit.	Esprit de lauzie Soluit.
La Cornilouze.	Le gouvoy du baroy.
audel Braucloy.	Le gouvoy a dufour Soluit.
Jean de lauzie Soluit.	Laufay a dufour Soluit.
Claude Saliguy.	Laufay a Valot.
Genoit Duval d. Soluit.	Jacque Mevly.
La cornilouze.	Alexandre avelve.
Denis Compagnon Soluit.	Leufay a Wajoy.
Antoine Dumont Soluit.	Leufay a la canotto.
Genoit Duval d. Soluit.	La femme a sabane.
Jean de lauzie.	Leufay a dufour Soluit.
Jean de lauzie Soluit.	Leufay a ri sand.
Antoine Griveau.	Leufay au baroy de lauzie.
Martin Manay Soluit.	Leufay a Bressand.
Mme Auceaut.	La femme a dufour.
Antoine Griveau.	La femme de lauzie.
La carrosseuse.	Leufay a Simon Soluit.
Antoine Griveau.	La veuve a Bauland.
Jean de lauzie.	Le gouvoy a Bauland.
Mme Auceaut.	Leufay a dufour Soluit.
La carrosseuse.	Leufay de pierre duval d.
Antoine Griveau.	Leufay a lauzie Soluit.
Jean de lauzie.	La veuve.
Mme Auceaut.	La femme a Bauland Soluit.
La carrosseuse.	Georg Guillou.
Antoine Griveau.	Leufay a dufour Soluit.
Jean de lauzie.	Le gouvoy de fouvray.
Mme Auceaut.	La femme de lauzie de lauzie.
La carrosseuse.	Claude Beuvray.
Antoine Griveau.	Denis de Mevly.
Jean de lauzie.	La carrosseuse Soluit.
Mme Auceaut.	
La carrosseuse.	

Dans l'année 1709. le fort de l'hyvert se prit la veille des roys par une rigoureuse bise, et par une forte gelée qui dura le reste du mois et davantage. Le froid fut si horrible et si cruel, que les noyers, les châtaigniers, les cerisiers, et quantité d'autres arbres moururent; Mais de le plus grand mal fut que les froments et les seigles gélèrent en terre et se perdirent entièrement. Ce qui causa une chère année qui n'a guère eue de semblable par la famine fut si grande que l'on fut contraint de manger pendant long temps du pain de fougerie et de gland, et que la cinquième partie du peuple mourut de faim, surtout les petites enfantes.

Enfin l'on ne peut se rappouvenir d'un si triste temps que les cheveux niens hérissent, sur tout quand l'on se remet deuant les yeux, comme la faim avoit defiguré le visage des pauvres qui estoient hideux et pouvantables a voir, qui se lioient sans cesse de cris dignes de compassion, et qui estoient souvent morte par les chemins.

Dans la parre de collombier qui est de 200. communicants tout au plus, on y fit depuis paques Jusqua la S. martin 72. enterremens, des deux sexes de petites enfans.

L'hiver 1709 en Brionnais

Récit du curé Gautheron, curé de Colombier-en-Brionnais.

Document 17 : **Colombier-en-Brionnais.**

« Dans l'année 1709, le fort de l'hyvert se prit la veille des roys, 5 janvier, par une rigoureuse et épouvantable bize, et par une cruelle gelée qui dura le reste du mois et davantage : le froid fut si rude et si terrible, que les noyers et les châtaigniers, les cerisiers et quantités d'autres arbres moururent ; mais le plus grand mal fut que les froments et les seigles gelèrent en terre et se perdirent entièrement, ce qui causa cette chère année et cette chèreté de grains qui n'a guère eue de semblables, car la famine fut si grande que l'on fut contraint de manger pendant longtemps du pain de fougère et de glands, et que la cinquième partie du peuple (et même davantage) mourut de faim, surtout les petits enfants.

Enfin, l'on ne peut se ressouvenir d'un si triste temps que l'on ne tremble et que les cheveux n'en hérissent, surtout quand l'on se remet devant les yeux comme la faim avait défiguré le visage des pauvres et même de quantité de personnes aisées qui, par malheur, ne se trouvèrent point de grain, ceux qui souffraient la faim étaient noirs, hideux et épouvantables, et jetaient des cris qui faisaient compassion, même souvent ils tombaient morts, marchant par les chemins. Le froment valut jusqu'à dix livres le boisseau, le seigle 7 livres 10 sols, et le vin se trouva encore si rare que le meilleur marché était cent livres la botte ; les meilleurs maisons n'avaient que du cidre pour leur boisson, et il y eut des prestres qui furent contraints de s'abstenir de dire la messe faute de vin.

Dans la paroisse de Colombier où il n'y a guère que 200 communicants environ on y fit depuis Pâques jusqu'à la Saint-Martin soixante douze enterrements, les deux tiers d'enfants ».

*A.D.S.L., E dépôt 109, registre paroissial
de Colombier-en-Brionnais, 1709.*

Ce texte figure sur le registre de 1709. Il est reproduit sur le cahier de 1708 avec quelques variantes (*fac. similé*).

Le curé Gautheron était natif de Saint-Bonnet-de-Joux et était curé de Colombier depuis 1691/1692. (*ADSL G 935, pièce 9*).

Remarque sur l'année
1709

cette année mil sept cent et neuf
est remarquable — car depuis le
Lundy septième jour du mois de
Jouin ^{le lendemain des trois}
Inquin ^{et jusqu'au} tout les grains sont sortis que souvent
qui avoient été semés dans les terres,
ont gelés par la machine, ce qui est
un extraordinaire. Tous les vignes tant
les blanches, que les noires ont gelés par le
pieds, ainsi bleds que tous les noyers,
et tous les arbres fruitiers et tous les
jardins: ce qui a causé une horrible
famille, le pauvre peuple ne se
nourrissant que des herbes des champs, et ne
vivait que de pain de seigle
c'est la misère du monde, et elle
Jusqu'à Noël d'hiver, et celle du printemps
Jusqu'à Noël et la misère des
mèmes grains comme de L'orge L'orge
est allé Jusqu'à Noël d'hiver et de
les sols pour semer dans le printemps
de la même année.
Laques, avec de fleurie

Document 18 : **Fleury-la-Montagne.**

*Notes du curé sur le registre paroissial
(A.D.S.L., B 1 481/15).*

REMARQUE SUR L'ANNÉE 1709

Cette année mil sept cent et neuf est remarquable, car depuis lundy septiesme jour du mois de janvier le lendemain des Rois jusqu'au vingt uniesme du mesme mois tous les grains tant seigle que froment qui avoient été semés dans les terres, ont gelés par la racine, ce qui est extraordinaire. Toutes les vignes tant les blanches que les noires ont gelées par le pied, aussi bien que tous les noyers, tous les arbres fruitiers et tous les jardins, ce qui a causé une terrible famine. Le pauvre peuple ne se nourrissant que des herbes des champs et ne vivant que de pain de fougère car la mesure de seigle est allé jusqu'à huit livres, et celle du froment jusqu'à dix et la mesure des mêmes grains comme l'orge est allé jusqu'à sept livres et dix sols pour semer dans le printemps de la mesme année.

L'hiver 1709 en Bresse .

Document 19 : **Simard** .

« En cette année 1709, l'hiver commença le 6 janvier par une bize si grande que dans 24 heures les rivières portaient chars et charettes, et auparavant cette grande froidure la terre était pleine d'eau ce qui a fait que la gelée a fait un dégât épouvantable, elle a duré trois semaines sans aucune relâche, il y tomba une quantité de neige qui étant emportée par la bize n'a pu épargner le bled qui était en terre lequel a été perdu, si ce n'est dans les endroits où la neige était restée.

Ce pays icy a été tout perdu, premièrement les bleds ont été gelé ce qui a fait chereté épouvantable, le bled s'est vendu neuf francs la mesure, les gaudes dix livres, le sarazin autant aussi bien que le pilé battu (1), les febves et le reste presque autant.

Les trois quarts du monde gueusoient et ne trouvoient presque rien, les voleurs enlevoient les grains dans les greniers, et si l'on ne les avoit chassé tout étoit perdu ; les étrangers comme Charolois et autres se portoient dans ce pays, icy où ils ont tellement infesté l'air que cela a causé de très grandes mortalités, principalement à Chalon et à Mascon, et presque tous les principaux s'en sont ressentis.

Les vignes ont été toutes gelées et n'ont point rapporté de raisins, ce qui a été cause que le vin s'est vendu quarante écus la queue, la plus petite.

Les évêques avoient permis de manger de la viande le temps du caresme, mais ceux de la campagne n'ont pas voulu en manger ; il n'y a que ceux des villes, mais ils ont bien payé leur gourmandise, et la mort les a bien empêché de demander une autre année une telle permission, qu'on leur a donné que sur de faux exposés, disant que le poisson était mort dans les étangs, mais cela était faux puisque jamais il n'a été si commun.

Tous les arbres fruitiers, même les noyers ont été gelés et n'ont rien rapporté et on a été obligé de les débrancher pour les faire revettir.

Les artichaux ont été tous perdus aussi bien que les autres racines de jardin.

Les vieux ceriziers, pommiers et poiriers ont été perdus et sont devenus secs.

(1) pilet : millet décortiqué dont on faisait, en l'accommodant au lait, des bouillies ; le nom de pilé vient du mode de préparation, qui consistait à piler, écraser le grain.

Les chênes de ces pays icy ont porté quantité de glands, ce qui a fait une petite abondance, on a amené dans ce pays icy quantité de cochons de tout le Louhannois lesquels se donnoient à bon marché, maigres, mais étant gras se sont vendus jusqu'à trente livres pièces, et ils ne coutoient que dix livres, ce qui a fait que ceux qui en ont acheté ont gagné moitié par moitié.

Le printemps a bien commencé, on a presque tout ensemencé les terres où l'on avait semé les bleds, les orges de may ont été très bonnes et on en a amassé une grande quantité, grande quantité de febvres et d'avoines, car le temps a été très propre pour cela a cause des petites pluyes fréquentes de ce temps-là ; il y a eu aussi assez raisonnablement de turquy qu'on avoit bien de la peine à faire à cause du mauvais temps, mais chacun prenant courage on a travaillé mieux que jamais et on en a amassé une assez bonne quantité.

Les panis et sarazins ont été très bien grenés, mais les mulets dans les étangs ont été perdus.

On déroboit de tout cotté dans les champs, et il falloit souvent être aux alarmes.

La plupart du monde ne vivoit pendant l'été que d'herbe et de pain fait avec des racines et de la fougère.

La viande n'a pas été chère.

Les chenilles mangeoient tous les choux et les raves aussi bien que le bois.

Nous n'avons pas eu grand bonheur dans la guerre cette année icy.

On avoit fait deffanse de labourer les terres ensemencées jusqu'au 19 may parce qu'on croyoit que le bled viendrait, mais bagatelle. Il y en a qui ont semé du froment et du seigle après l'hyver, mais tout cela n'a rien produit.

On a semé quelque peu de bled vieux et quelque peu de nouveau qu'on a tiré des montagnes du Comté qui ont donné une médiocre abondance cette fin d'année.

Cher lecteur, Dieu vous préserve de voir une telle année, que le Seigneur nous a envoyée pour nous chatier de nos péchés.

Chacun étoit dans l'appréhension, on ne voyoit que brigandage et pillerie partout, et après cela la mort a suivi qui en a frappé plusieurs de son dard, ce qui continue toujours, les riches et puissants n'ont pu se cacher d'elle et l'on ne voyoit que des cadavres porter en terre, dont la puanteur étoit si grande qu'on ne les pouvoit souffrir non pas même dans les rues et les églises ; on les enterroit d'abord et l'on fesoit les prières après l'enterrement.

Je ne vous parlerai pas icy des bestes sauvages perdues par le froid, les oiseaux et les animaux domestiques dont la perte a ruiné bien du peuple.

L'été a été assez tempéré et a assez bien fait son jeu, à la réserve du foing qui a été en petite quantité.

Finalement nos corps, nos biens ont éprouvé et senti ce que vaut la main d'un Dieu irrité et fâché contre nos péchés, et au lieu de retenir son bras et de l'apaiser par la pénitence, le crime règne aussi fort que jamais, les médisances, les impuretés, les haines, les injustices et brigandages sont en règne partout et si nous ne changeons de vie ces temps facheux icy seront suivis d'autres et peut-être de la damnation éternelle, Dieu nous préserve de ce malheur et nous punisse comme nous le méritons icy bas afin de nous pas perdre pour toujours. Amen.

Les fièvres pourprées en ont enlevé plusieurs et surtout les vieillards.

Il est mort dans cette année plus de monde que dans six des autres passées.

A Saint-Marcel, à Ouroux, la mortalité a été terrible aussi bien qu'à Saint-Usuge.

On a augmenté les péages partout, les impôts sur les ecclésiastiques ont été extraordinaires.

On a recommandé l'usage du parchemin timbré.

Les vins se sont presque tous méfaits dans les caves, ce qui a empêché qu'on ne les oit tirés du pays.

La volaille a été sans prix surtout les chapons qui se sont vendus 40 s., 70 s., les perdrix et les canards presque autant la pièce ».

Extrait des registres paroissiaux de Simard, cité par L. Guillemaud. Histoire de la Bresse Louhannaise, op. cit., p. 309, 310.

L'hiver 1709 en Autunois.

Document 20 : Saisy.

L'année 1709, le sixiesme de janvier, à deux heures après midy, le soleil étant opposé à Saturne, il s'éleva une bize si forte et apporta un froid si sanglant, qu'il étoit en son dernier degré, et jamais il ne s'est peu être fait une froidure plus rigoureuse qui dura jusqu'au mois de mars. La terre étoit couverte de neige et les bleds auroient été conservés, si elle eust toujours tenue ; mais le jour elle fondoit, et la nuit, le tems s'esclaircissant, il geloit plus fort qu'auparavant, et toujours en augmentant, et cela à trois ou quatre reprises, de sorte que, n'y ayant plus de neige sur la terre qui pût conserver les bleds, et la gelée se fortifiant toujours, enleva de terre et déracina enfin les dis bleds ; les campagnes auparavant couvertes de verdure ne paroissoient plus qu'une terre stérile, à peine pouvoit-on trouver un poil de bled, et la pluspart, étonnés de ce spectacle, alloient dans les champs creuser et fouir la terre pour voir s'ils ne trouveroient pas encor le germe, mais inutilement.

Les pauvres gens faisoient courir le bruit que les bleds ressusciteroient à Pasques ; mais leur espérance fut vaine, et tout a esté perdu, excepté quelques petis cantons qu'on avoit fait dans les bois, qui fut conservé par la neige, qui ne fond pas sitost dans les endroits couverts et sauvages. Le peuple donc tout consterné, hors d'espérance de récolte, sans provision, étoit déjà en allarmes et en émotion ; on ne pouvoit sortir du bled des villes qu'en danger de perdre et le bled et la vie ; à combien cela est-il arrivé ! Le bled monta aussytost à un prix excessif, et ceux mesme qui en avoient ne vouloient en vendre, et le cachoient dans des cheminées qu'ils faisoient murer ; on vendit ledit grain jusqu'à quatorze francs le froment, douze livres le seigle, six livres l'orge et quatre francs l'avoine ; quelques chers qu'ils fussent, personne ne vouloit vendre ; dans les marchés, on se l'arrachoit des mains ; et chacun en vouloit avoir pour son argent, les plus forts l'enlevoient, et les faibles étoient malheureusement foulés aux pieds avec leurs argent en main. Ils se faisoient des séditions et des tumultes terribles ; les pauvres gens qui n'avoient ni bleds ni argent avoient déjà pris la résolution de voler, et les chemins, qui en étoient couverts, donnoient une si grande épouvante, que personne n'osoit se mettre en campagne pour faire voyage ; on insultoit et on attaquoit partout, mesme jusqu'aux maisons de la campagne ; ceux qui n'avoient point de provision, comme les seigneurs, ne pouvoient en chercher, ni se mettre sur les chemins qu'en rassemblant de grosses troupes d'hommes armés, et souvent risquoit-on encore, car plusieurs villages assemblés et bien armés de toutes pièces, mesme jusqu'aux femmes, qui faisoient plus de peine, en ont souvent arrêtés et partageoient ladite graine entre eux impunément. Tous croioient périr de faim ; les pauvres, n'ayant ny grain, ni argent, défendoient leurs malheureuse vie de toute manière ; les riches, avec leur argent, n'avoient pas plus d'espérance, puisque personne ne vouloit vendre.

L. Lex, La famine de 1709 et l'Epizootie de 1714 en Bourgogne, in. Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, 1889 n° 3-4, p. 244-245.

L'hiver 1709 en Mâconnais .

Document 21 : **Mâcon** .

(La famine) dont je parle fut précédée de la médiocrité des récoltes de grains en 1707 et 1708. Le peu qu'on en recueillit en 1707 n'augmenta pas le prix des blés ; le froment, toute cette année, et jusqu'à la récolte de 1708, ne valut que 15 à 16 livres l'ânée (1), mais, cette dernière récolte ayant été aussi peu abondante que la première, la nouvelle semence ayant été faite dans un temps pluvieux et fort tard, et le froid s'étant fait sentir assez violemment vers le milieu du mois d'octobre, le prix des grains augmenta considérablement, et le froment valut déjà, au commencement de novembre, 30 à 32 livres l'ânée.

Ce premier froid ne dura pas longtemps, et, quoique les pluies continuassent, et que la semence n'eût pas été belle, on avoit encore lieu d'espérer que la valeur des grains n'augmenteroit pas.

Mais le jour des Rois de la présente année, sur les trois à quatre heures du soir, il s'éleva une bise si forte, qui causa un froid si cuisant, que la terre, trempée par des pluies presque continues, fut gelée dans vingt-quatre heures de trois pieds (2) de profondeur. Les blés, qui commençaient à peine à paroître, furent surpris de cette gelée sans être couverts de neige, qui ne tomba en petite quantité que trois ou quatre jours après. Tout céda à la violence de ce froid, qui dura dix-sept jours avec la même âpreté ; la rivière (3) fut glacée presque de toute sa profondeur ; les chênes se fendirent du haut en bas ; le plus grand feu, dans les chambres les plus chaudes, mettoit à peine à couvert de la rigueur de ce froid ; les vignes et les noyers furent absolument perdus ; de tous les arbres fruitiers, il n'y eut que les pommiers et les pruniers qui résistèrent.

Après ces dix-sept jours de froid excessif, il y eut quelque adoucissement pendant les huit jours qui suivirent ; les pluies recommencèrent, qui ayant fait fondre quelque peu de neiges, on vit paroître quelques blés qui n'étoient pas encore gâtés. Mais un second froid aussi cuisant que le premier, survenu le 29 janvier, acheva de tout perdre ; il dura huit ou dix jours, au bout desquels, les neiges tombées de nouveau en assez grande abondance étant fondues, on s'aperçut que les blés étoient entièrement disparus. On commença à craindre qu'ils ne fussent pourris en terre : cette crainte poussa le prix du froment jusqu'à 45 livres l'ânée, pendant tout le mois de février et, au commencement de mars, il valut 50 à 55 livres.

(1) l'ânée : la charge que peut porter un âne ; l'ânée de Mâcon : 27,069 décalitres.

(2) pied dans tout le département : 0,325 mètres.

(3) la Saône.

La rigueur du froid n'ayant rien laissé dans les jardins, les maire et échevins (4), pensèrent que le défaut et l'extrême cherté des viandes quadragésimales seroient un obstacle à plusieurs d'observer l'abstinence pendant le carême ; cela les obligea de demander permission à Mr l'évêque (5) de manger gras quelques jours de la semaine, à l'exemple du diocèse de Lyon, à qui Mr l'archevêque l'avoit permis. M. l'évêque l'accorda pour le dimanche, le mardi et jeudi de chaque semaine, à la charge d'observer le jeûne ordonné par l'Eglise.

On espéroit encore que les blés pousseroient quand la terre seroit échauffée ; cette espérance obligea le conseil d'Etat de rendre un arrêt portant défense de rompre ni labourer les terresensemencées, pour les préparer à d'autres semences, jusqu'au 15 avril. Cette sécurité du conseil n'empêcha pas que la terreur ne s'emparât de l'esprit de tout le monde ; la plupart, sans égard pour ces défenses, ne laissèrent pas de semer de nouveau en blés et en menus grains leurs terres ci-devant emblavées, et les plus sages, déférant à l'arrêt, ensemencèrent de toutes sortes de grains leurs terres réservées pour la semence prochaine.

A. Benet, Le grand hiver de 1709 à Mâcon, in. Bulletin du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, 1884 n° 2, p. 165-167.

(4) les échevins : magistrats municipaux.

(5) Mgr de Tilladet, évêque de Mâcon de 1636 à 1731.

LA « CHÈRE ANNÉE » LES CONSÉQUENCES SOCIALES.

Document 22 : Mercuriale de La Clayette, 1680 - 1709.

(A.D.S.L. C 453, n° 40)

<p style="text-align: center;"><i>1680</i></p> <p>Froment — a — 35P Seigle — a — 25P avoine — a — 15P</p> <p style="text-align: center;"><i>1681</i></p> <p>Froment — a — 27P Seigle — a — 22P avoine — a — 11P</p> <p style="text-align: center;"><i>1682</i></p> <p>Froment — a — 23P Seigle — a — 18P avoine — a — 9P</p> <p style="text-align: center;"><i>1683</i></p> <p>Froment — a — 19P Seigle — a — 13P avoine — a — 9P</p> <p style="text-align: center;"><i>1684</i></p> <p>Froment — a — 24P Seigle — a — 14P avoine — a — 10P</p> <p style="text-align: center;"><i>1685</i></p> <p>Froment — a — 24P Seigle — a — 14P avoine — a — 10P</p> <p style="text-align: center;"><i>1686</i></p> <p>Froment — a — 20P Seigle — a — 15P avoine — a — 11P</p>	<p style="text-align: center;"><i>1687</i></p> <p>Froment — a — 20P Seigle — a — 14P avoine — a — 10P</p> <p style="text-align: center;"><i>1688</i></p> <p>Froment — a — 21P Seigle — a — 16P avoine — a — 10P</p> <p style="text-align: center;"><i>1689</i></p> <p>Froment — a — 20P Seigle — a — 17P avoine — a — 9P</p> <p style="text-align: center;"><i>1690</i></p> <p>Froment — a — 33P Seigle — a — 28P avoine — a — 8P</p> <p style="text-align: center;"><i>1691</i></p> <p>Froment — a — 41P Seigle — a — 36P avoine — a — 10P</p> <p style="text-align: center;"><i>1692</i></p> <p>Froment — a — 36P Seigle — a — 27P avoine — a — 10P</p> <p style="text-align: center;"><i>1693</i></p> <p>Froment — a — 52P Seigle — a — 42P avoine — a — 20P</p>
---	---

1694
Froment — a 47P
Seyle — a 36P
auoyne — a 13P

1695
Froment — a 34P
Seyle — a 24P
auoyne — a 10P

1696
Froment — a 29P
Seyle — a 19P
auoyne — a 10P

1697
Froment — a 34P
Seyle — a 24P
auoyne — a 10P

1698
Froment — a 3th
Seyle — a 2th 12P
auoyne — a 14P

1699
Froment — a 3th
Seyle — a 2th 10P
auoyne — a 1th

1700
Froment — a 36P
Seyle — a 25P
auoyne — a 10P

1701
Froment — a 45P
Seyle — a 35P
auoyne — a 14P

1702
Froment — a 35P
Seyle — a 25P
auoyne — a 10P

1703
Froment — a 25P
Seyle — a 20P
auoyne — a 9P

1704
Froment — a 25P
Seyle — a 20P
auoyne — a 10P

1705
Froment — a 26P
Seyle — a 20P
auoyne — a 10P

1706
Froment — a 24P
Seyle — a 16P
auoyne — a 10P

1707
Froment — a 26P
Seyle — a 18P
auoyne — a 8P

1708
Froment — a 58P
Seyle — a 47P
auoyne — a 14P

3 Janvier 1709
Froment — a 3th
Seyle — a 2th 12P
auoyne — a 17P

L'EXODE DES PAUVRES VERS LES VILLES.

Les pauvres fuient les campagnes individuellement ou par bandes. Les errants affluent vers les villes où existent des réserves et des établissements de charité.

Les registres des paroisses de Mâcon mentionnent un grand nombre «d'inconnus» (morts de misère, est-il parfois précisé). Certains sont morts dans la rue («auprès du pont», «auprès de l'oratoire» «sur la place de la Baille»...). De nombreux décès concernent des pauvres venus des paroisses extérieures dont on ne connaît souvent ni le nom, ni l'âge.

Ce phénomène d'exode apparaît à partir d'août-septembre 1709 et continue jusqu'en février-mars 1710.

On a dénombré sur le registre de Saint-Etienne en 1709 155 naissances, 39 mariages et... 487 décès.

Document 23 : Extraits du registre paroissial de Saint-Pierre-de-Mâcon

(A.D.S.L., GG 67).

Le 16 aoust 1709 a esté inhumé Jean Dargot de Sologny mort à l'hopital âgé de 30 an, présens les hommes susnommés.

Le susdit an et jour (6 septembre 1709) ont été inhumés dans le cimetièrè deux pauvres morts à l'hopital dont on ne scait ny les noms ny les âges en présence des susdits.

Le sept septembre mil sept cent neuf Anne fille de Jean Brossot tailleur d'habit âgée d'environ trois an et demi a été inhumée dans le cimetièrè en présence des susdits.

Le même an et jour un pauvre inconnu âgé en apparence d'environ 50 ans mort au jardin du jeu de l'arc a été inhumé au cimetière en présence de...

Les susdits an et jour (13 septembre 1709) a été inhumé dans le cimetière Jean âgé de quatre ans fils de Benoît Chardon marchand de cette ville en présence des susdits.

Les mesmes an et jour a été inhumée dans le cimetière une nommée Jeanne ne sachant point d'autre nom de la paroisse de Pruzilly âgée d'environ 80 ans en présence des susdits.

Les susdits an et jour a été inhumé dans le cimetière Pierre Chappuis cordonnier âgé d'environ soixante années en présence des susdits.

Les mêmes jour et an a été inhumé dans le cimetière un pauvre inconnu âgé en apparence de treize à quatorze ans dont on ne sait ny nom ni païs en présence des susdits.

Le quatorze septembre mil sept cent neuf a été inhumée dans le cimetière Anne âgée de 15 ans, fille de Jean Magnien en présence des susdits.

Les susdits an et jour a été inhumé un enfant mort en rue âgé en apparence de 7 ans dont on ne sait ny le nom ny le païs en présence des susdits.

Les mêmes an et jour (20 septembre 1709) a été inhumé un pauvre mort dans le coche que l'on dit être un cordonnier de Lion dont on ne sait ni nom, ni âge en présence de sieur Louis Pillet et Claude Robert.

Les mesmes an et jour a été inhumé dans le cimetière un enfant âgé d'environ 10 ou 15 ans dont on ne sait ny nom ni païs mort auprès du grand monarque.

Les mesmes an et jour (11 octobre 1709) a été inhumé au cimetière Jean fils de Philippe Perraton agé de un an et demi présence les susnommés.

Les mesmes an et jour que dessus ont été inhumés deux pauvres l'un mort auprès du pont et l'autre auprès de l'oratoire et on n'a pu savoir ny nom ny age.

Les susdits en et jour (13 octobre 1709) a été inhumé un garçon d'environ 15 ans mort à la boucherie dont on ne scait ny nom ny país en présence des susdits.

Les susdits an et jour (23 décembre 1709) a été inhumée dans le cimetière une femme morte sur la Baille dont on ne scait ny nom ny age ny país en présence des susdits.

Document 24 : Extraits du registre paroissial de Saint-Etienne-de-Mâcon

(A.D.S.L., GG 13).

Le dixième aoust mil sept cent neuf un pauvre incognu mort de misère dans cette malheureuse année a été enterré au cymetière par nous curé soussigné.

Le susdit jour et année que dessus (12 aoust) est mort un pauvre enfant de misère et a esté enterré au cymetière par moy curé soussigné.

Le troisième septembre mil sept cent neuf une pauvre femme incogne après avoir esté confessé et receu l'extrem'onction est morte de misère et a esté enterrée au cymetière par moy curé de St-Etienne de Mascon soussigné assisté de plusieurs personnes qui n'ont sceu signer enquisés.

Le mesme jour et an que dessus (9 septembre) un enfant... entièrement inconnu qui a paru âgé de quatre ans enterré au cimetière.

Le premier octobre mil sept cent neuf une pauvre fille inconnue qui a paru âgé d'environ quinze ans est morte et a été enterrée dans le cimetière de St Estienne paroisse de Mâcon par moy prestre habitué de l'église de Mâcon soussigné assisté de Pierre Giroud qui a signé de ce enquis.

Le troisieme octobre mil sept cent et neuf un pauvre enfant âgé d'environ un an inconnu est mort et a été enterré dans le cimetière de St Estienne paroisse de Mâcon par moy prestre habitué de l'église de Mâcon soussigné assisté de Pierre Giroud qui a signé de ce enquis.

Le vingt deuxiesme novembre mil sept cent et neuf un pauvre soldat nommé La Montagne comme il paru par son congé pour six mois signé par la sieur Malivelle capitaine au régiment de Boulonnois est mort âgé de trente cinq ans environ et a été enterré dans le cimetière de St Estienne de Mâcon par moy prestre habitué de l'église dudit Mâcon.

Le vingt deuxiesme novembre mil sept cent soixante et neuf une pauvre femme de la paroisse de Pruzilly dont on ne scavoit pas le nom est morte âgée de quarante ans environ et a été enterrée dans le cimetière de St-Estienne paroisse de Mâcon par moy prestre habitué en l'esglise dudit Mâcon soussigné assisté de Pierre Giroud qui a signé de ce enquis.

Le vingt et uniesme novembre mil sept cent et neuf un enfant inconnu âgé de cinq ans environ est mort et a été enterré dans le cimetière de St-Estienne paroisse de Mâcon par moy prestre habitué de l'église de Mâcon soussigné assisté de Pierre Giroud qui a signé de ce enquis.

Le huictiesme décembre mil sept cent et neuf une pauvre femme nommée Antoinette de la paroisse d'Igé inconnue pour le nom de maison est morte âgé de soixante ans environ et a été enterrée dans le cimetière de St Etienne paroisse de Mâcon par moy prestre habitué de l'église dudit Mâcon soussigné assisté de Claude Marion qui a signé de ce enquis.

Le quatorziesme décembre mil sept cent et neuf une pauvre fille inconnue nommée Pierrette de la paroisse de Pierreclos est morte âgée de vingt ans environ et a été enterrée dans le cimetière de St Etienne paroisse de Mâcon...

Continuation de la liste des pauvres
morts ala maladie qui ont esté
ensevelis dans le cimetiere de S Clement
dans l'année 1709.

Anne Frachet femme de Benoist Depardon de la
parre d'Emeringe Marie fille de feu Jean Lardot
et de Françoise Rollet et une pauvre fille âgée
de cinquon ans dont on ne sçay le nom ny celui de
la parre. tous morts ala maladie ont esté
ensevelis dans le cimetiere de S Clement ce 23.
septembre 1709.

Anne fille de Benoist Guillot de Bonnard a esté
ensevelie dans le cimetiere de S Clement estant
morte ala maladie ce 23.^e 7^{bre} 1709.

Anne Mantou de la parre de Laine maudiant Laumone
est morte che les Rond. Claude Jolly habitant de
S Clement a esté ensevelie ce 28.^e 7^{bre} 1709.

Claudine fille de Jean Duttony et de Marianne La
Croix de Charlie morte en la grange de M^r Guerin
a S Clement et Antoinette fille d'Antoine Brunet
morte ala maladie ont esté ensevelies ce 17^{bre}
octobre 1709

Une pauvre fille dont on ne sçay ny le nom ny
son pere ny celui de sa parre âgée de cinquon cinq
ans exposée devant la grange de M^r Paiseau a
S Clement y est morte. a esté ensevelie ce 9^{bre}
octobre 1709.

100.82.

Le vingt deuxiesme janvier mil sept cent et dix un pauvre garçon inconnu âgé de vingt ans environ est mort et a esté enterré dans le cimetièrre de St Estienne paroisse de Mâcon par moy prestre habitué de l'église dudit Mâcon soussigné assisté de Pierre Giroud qui a signé de ce enquis.

Le vingt huictiesme janvier mil sept cent et dix Marie femme inconnue âgée de soixante ans environ est morte et a esté enterrée dans le cimetièrre de St Estienne paroisse de Mâcon par moy prestre habitué de l'église dudit Mâcon soussigné assisté de Claude Marion qui a signé.

Le troisieme février mil sept cent et dix Marie femme inconnue est morte âgée de soixante ans environ et a esté enterrée dans le cimetièrre de St Estienne paroisse de Mâcon par moy prestre habitué de l'église dudit Mâcon soussigné assisté de Claude Marion qui a signé de ce enquis.

Document 25 : Continuation de la liste des pauvres morts à la maladerie qui ont este ensevelis dans le cimetièrre de Saint-Clément dans l'année 1709.

Anne Frachet femme de Benoist Depardon de la paroisse d'Emeringe. Marie fille de feu Jean Lardet et de François Rosset et une pauvre fille âgée d'environ 12 ans dont on se scay le nom ny celui de sa par(oisse) tous morts à la maladerie ont esté ensevelies dans le cimetièrre de St Clément ce 21° septembre 1709.

Anne fille de Benoist Guillot de Vornard a esté ensevelie dans le cimetièrre de St Clément estant morte a la maladerie ce 23° (septembre) 1709.

Anne Mantou de la par(oisse) de Laine mandiant l'aumone est morte ché Claude Jolly habitant de St-Clément a esté ensevelie ce 28° (septembre) 1709.

Claudine fille de Jean Dutroncy et de Marianne La Croix de Charlièu morte en la grange de Mr Guerin à St Clément et Antoinette fille d'Antoine Brunet morte à la maladerie ont esté ensevelies ce troisième octobre 1709.

Un pauvre fille dont on ne scay ny le nom de son père ny celui de sa par(oisse) âgée d'environ cinq ans esposée devant la grange de Mr Paiseau à St-Clément y est morte et a esté ensevelie ce 9 octobre 1709.

(A.D.S.L. B 1540, n° 28)

Maladerie : lieu où l'on soigne les maladies, léproserie (rapprocher le terme de : la Maladière, la Mulatière).

En 1709, 12 décès, en 1710, 3 décès.

Document 26 : Tableau des naissances et de la mortalité, de 1707 à 1712

	1707		1708		1709		1710		1711		1712	
Ameugny			11	7	7	21	6	11				
Bissy-la-Mâconnaise			14	7	13	40			11	9	10	3
Blanot et Donzy ...	26	5	27	7	14	46	6	7	22	0	20	3
Bray			9	1	8	8	4	2	11	3	15	2
Chaintré.....			20	13	16	30	21	16				
Chânes					21	63	20	36	28	11	31	37
Chardonnay			18	7	11	29	9	15	13	11	15	15
Cluny (N. Dame) ..	40	8	40	9	42	57	27	28	39	7	53	
Cortambert			16	4	16	32	6	6	21	3	8	3
Cruzille	15	13	13	14	18	28	7	18	16	5	17	7
Flacé.....			14	4	8	21	3	9	9	3	9	2
Igé	47	38	48	37	31	173	8	39	44	23	36	18
Mâcon (St-Pierre) .	211	172	192	202	157	596	115	273	178	103	182	154
Malay et Ougy			10	7	8	24	7	17	18	5	14	3
Montbellet et St-Oyen			71	54	35	81	19	46				
Romanèche			79	81	58	139	43	67	63	70	65	57
Saint-Albain			15	11	10	32			17	12	15	22
Saint-Amour			30	30	29	81	19	27	19	29	26	29
Sennecé-lès-Mâcon .			16	39	16	67	6	14			14	5
Sercy			16	9	10	7	4	9	8	9	11	4
Uchizy			35	18	24	31	15	14	41	8	25	17
Vérizet et Burgy ...			34	36	28	78	21	47	34	22	34	25
Récapitulation												
Naissances	339		728		580		366		592		600	
Décès		236		587		1 684		702		333		406
Excédent général des naissances (+) ou de décès	+ 103		+ 141		- 1 104		- 336		+ 259		+ 194	

A. Morgand, la famine de 1709 en Mâconnais
Annales de l'Académie de Mâcon, t. XXXVIII, 1946-1947.

Sur le tableau ci-dessus, pour chacune des années citées, le premier chiffre est celui des naissances, le second celui des décès.

ÉVOLUTION MENSUELLE DES SÉPULTURES ET DES NAISSANCES d'après les registres paroissiaux de Saint-Pierre de Mâcon



1707 = 172 décès

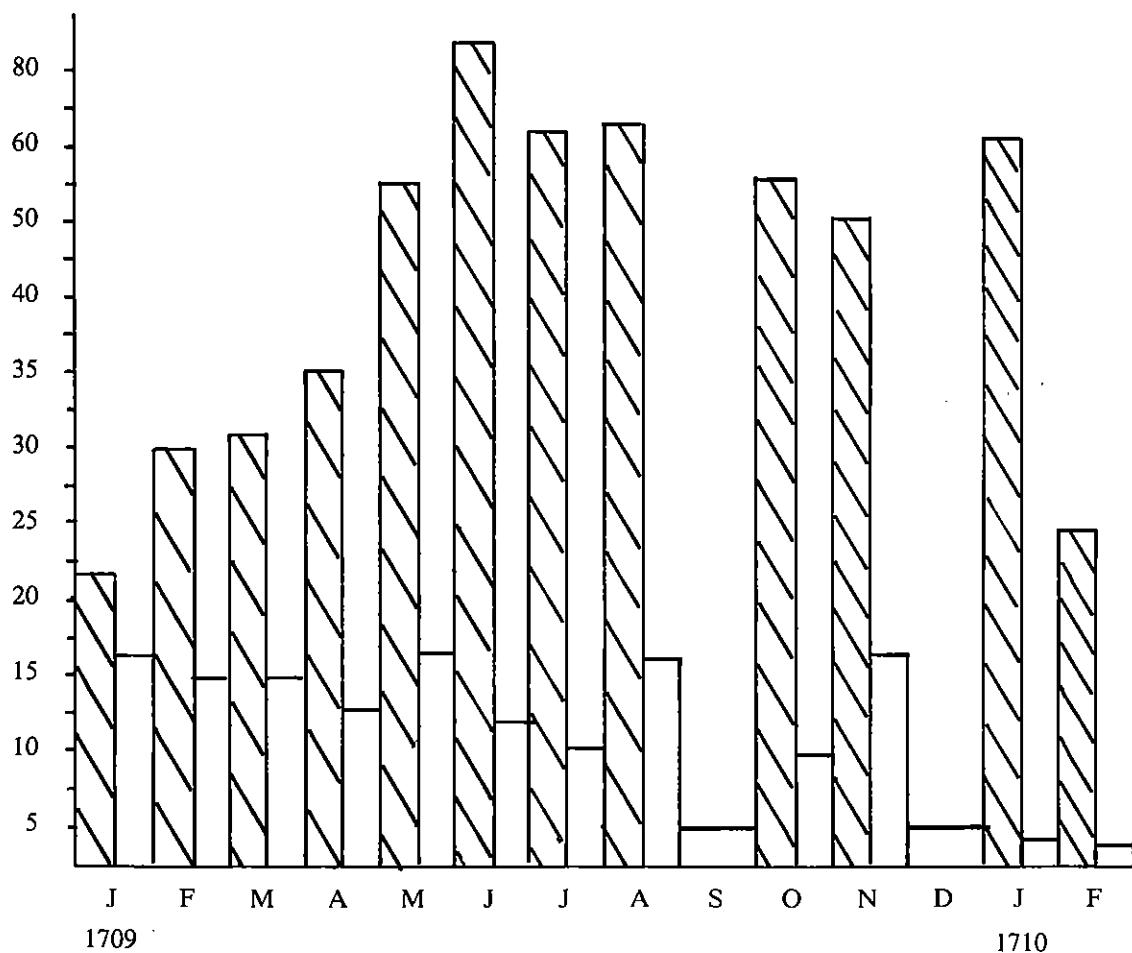
1708 = 202 décès

1709 = 439 décès

janvier 1709 - décembre 1710 : 843 décès

227 naissances

	
Sépultures	Baptêmes



RÉBELLIONS ET BRIGANDAGES EN CHAROLLAIS .

Document 28 :

Requête du Procureur du Roy au Prévost des maréchaux du comté de Charollais contre des habitants de Marcilly pour attaque et vol à main armée au château de Moulin Lacour, paroisse d'Ozolles en Brionnais. Nuit du jeudi 7 mars au vendredi 9 mars 1709.

Monsieur le Prévost des Maréchaux au pays
et Comté de Charolois

« Remontre Le Procureur du Roy qu'on luy a fait plainte que la nuit du jeudi septième du mois de mars au vendredy suivant les nommés François et Claude Dars, demeurant au village de Verneuil, paroisse de Marsilly, Claude Deschamps, demeurant aux Drouillards, Claude Petillot dudit lieu, Benoît Patillot, Claude Blanchard, dit la Semelle, du village des Bas Girard, fendeurs de bois, le nommé Gonnier et le nommé Jean cy devant valets domestiques de Deffunet, du village de Lagrost, tous de la paroisse d'Ozolles, et plusieurs autres complices attroupés, armés de fusils, seraient allés dans ledit temps au château de Moulin Lacour où Jean Bouchenoire est actuellement fermier, et en cette qualité y fait sa résidence, y auraient porté un arbre de la hauteur de vingt-cinq à trente pieds dont ils se seraient servis pour escalader le mur dudit Château, et auraient ensuite enfoncé une fenêtre de l'un des greniers, dans lequel étant entrés, ils volèrent et emportèrent environ cinquante boisseaux de froment ; que la nuit du dix-sept au dix-huit du présent mois d'avril lesdits accusés s'en allèrent, au nombre de dix, armés de fusils dans la maison de Claude Saclier, laboureur au village du Montet, paroisse de Vérosvres, où aiant forcé la porte de la cour et s'estant avancés pour enfoncer celle de la maison, ils (reçurent) receurent quelques coups de pierres de Louis Saclier et Pierre Bailly qui (étaient) étoient couchés dans une galerie qui est sur le devant de ladite maison et qui répond sur la cour, mais lesdits accusés tirèrent sur le champ cinq ou six coups de fusil, dont ledit Bailly a été dangereusement blessé au bras et à la poitrine, enfoncèrent ensuite la porte de la maison, à laquelle Claude Saclier s'estant présenté, ils se jetèrent sur lui, lui donnèrent vingt coups de bourrade de fusil sur la face et sur tout le corps, le terrassèrent et

le foulèrent aux pieds, ouvrirent cinq coffres qu'ils forcèrent, dans lesquelles ils trouvèrent, prirent et enlevèrent huit mesures de froment, trois boisseaux de noix, quatre quartiers de lard, les jambons et toute la dépouille d'un pourceau nouvellement tué, une mouture de deux mesures d'orge, une mesure de blé noir, deux mesures de pois, seize mesures de seigle, deux gros pains de seigle, une pièce de trente sols et deux pièces de trois sols neuf deniers, et un sac de farine de seigle de la contenance de cinq boisseaux appartenant à Marie Lacoque ; que la nuit du jeudi quatrième avril dernier au vendredy, ils enfoncèrent la porte du grenier de la maison de M. Pierre Quarré, Maire perpétuel de la ville de Charolles, située au village dudit Verosvres et prirent tous les grains qui s'y trouvaient que la nuit du dix-neuf du même mois, ils brisèrent le bois de la fenêtre d'une chambre de ladite maison où étant entrés, ils prirent tout le blé que ledit sieur Quarré avait donné pour la nourriture de ses métayers, emportèrent tous les habits et linges qu'ils y trouvèrent et étant entrés dans l'une des étables de la métairie, ils prirent un des boeufs que ledit métayer engraisse, qui s'estant échappé de leurs mains, retourna à son étable le lendemain ; que la nuit du vingtdeux au vingt-troisième dudit mois, ils enfoncèrent la porte de la maison de Benoît Fénéon, laboureur au village de la Robine, susdite paroisse d'Ozolles, entrèrent dans la maison, terrassèrent Benoîte Fauconnet, sa femme, forcèrent les coffres et une armoire, prirent tous les linges qui s'y trouvaient, un quartier de lard, de la vaisselle d'étain et trente mesures de froment dont ils ont rempli les sacs qu'ils ont la précaution de porter avec eux, tuent à coups de fusil les boeufs et vaches qui tombent sous leurs mains, volent et enlèvent les moutons et les veaux, et essaient même d'assassiner ceux qui osent se plaindre du tort qu'ils leur ont fait.

Or, comme il est de l'intérêt public et du bon ordre de ne pas laisser de tels brigandages impunis, dont les suites ne peuvent qu'être dangereuses et funestes, Ledit Procureur du Roy requiert que des faits contenus en la présente requête, circonstances et dépendances, il soit informé à charge et décharge suivant l'Ordonnance qu'à cet effet il vous plaise, Monsieur, de décerner Commission pour faire assigner les témoins qu'il prétend faire entendre pour l'information à lui communiquée, prendre telles conclusions qu'il verra bon être ».

Des'autels,
Procureur du Roy.

(A.D.S.L., B 692/2)

Document 29 :

Conclusions des interrogatoires de Jean Pascaud et Claude Deschamps écroués pour vols et attroupements armés.

16 juillet 1709.

« Je requiers pour le Roy Jean Pascaud estre déclaré deument atteint et convaincu de s'estre attrouppé avec plusieurs autres voleurs, armé de fusil, bayonnette, coignée et autres armes et d'avoir enfoncé et brisé la nuit les portes et fenestres des greniers du chateau de Rambuteau du nommé Feneon demeurant à la Robine paroisse d'Ozolles et de la maison de Claude Saclier laboureur au village de Montot parroisse de Verosvre et d'y avoir volé scavoir audit Rambuteau vingt cinq mesures de froment, audit Saclier trente mesures tant seigle, froment que légumes, vingt livres d'avoine, dix livres de fil et plusieurs autres effets comme linges, hardes, chemises et rideaux de lict, et audit Fénéon trente mesures de froment, deux mesures d'orge, six livres de fil, quatre livre de laine et plusieurs autres effets, d'avoir ledit Pascaud incité les nommés Sivignon meunier (Desens) et son fils, Claude de (Vente), Claude Dars et plusieurs autres d'aller avec luy commettre les dits vols et de les avoir menacé de les tuer s'ils refusoient de les accompagner, pour réparation de quoy qu'il soit condamné d'avoir les jambes, cuisses et reins rompus vifs sur un échauffaut qui pour cet effet sera dressé à la place ordinaire des exécutions de cette ville et mis ensuite sur une roue la face tournée vers le ciel pour y finir ses jours, ce fait que son corps mort soit porté par l'exécuteur de la haute justice sur le chemin d'Ozolles, les biens acquis et confisqués a qui il appartiendra sur iceux préalablement pris la somme de cinq cent livres d'amende au proffit du Roy en cas que confiscation n'ait lieu au proffit de sa Majesté.

Je requiers aussy que Claude Deschamps soit déclaré deument atteint et convaincu de s'estre attrouppé la nuit avec plusieurs autres voleurs avec port d'armes, d'estre allé escalader les greniers du chateau de Moulin Lacour, d'avoir enfoncé les fenestres du grenier et d'y avoir volé soixante mesures de froments, de l'orge et des lentilles ; comm'aussy d'estre allé attendre dans le grand Chemin de Villars au Bois Sainte-Marie avec les dits complices, un chard de bled que le Sieur Persavin faisoit conduire à La Clayette et d'y en avoir volé un bichet, pour réparation de quoy ledit Deschamps soit condamné à estre pendu et étranglé jusqu'a ce que mort s'ensuive

a une potence qui pour cet effet sera plantée à la place ordinaire des exécutions de cette ville, (.....), ses biens soient déclarés acquis et confisqués a qui il appartiendra et que sur iceux il sera pris la somme de deux cent livres d'amende envers le Roy, au cas que confiscation n'ait lieu au proffit de Sa Majesté. Fait à Charoles au parquet des gens du Roi ce seixième juillet 1709 de l'avis de Maistre Jacques Taboulot Conseiller et advocat du Roy au bailliage et chancellerie de Charollois.

Signé : Jacques Taboulot
Des'autels procureur du Roy.

(A.D.S.L., B 692/3)

COMBATTRE LA FAMINE.

La misère engendrée par ceux qui stockaient les grains était telle que les États du Mâconnais s'en inquiétèrent. Ils craignaient les soulèvements ; ils prirent des mesures pour faire des stocks de grains et fournir les grenettes. Pour y parvenir, il fut nécessaire de faire un recensement des stocks que possédait chez lui chaque particulier. Les habitants devaient déclarer la quantité des grains qu'ils possédaient. Cette déclaration était faite par les habitants à l'issue de la messe paroissiale devant un greffier et consigné sur des registres déposés au siège présidial.

La liasse B 1298 contient les déclarations de ceux qui ont des réserves de grains.

Document 30 :

(A.D.S.L. B 1 297/29)

28 mai 1709

Déclaration des grains détenus par les habitants de Lugny.

De nombreux habitants déclarent n'avoir « aucun bled ny autres grains » et ne « vivre que d'herbe ». Le comte de Montrevel a distribué les blés provenant de ses dimes.

Je me suis fait
Ce jourdhuy vingt huitiesme jour du
Mois de May, et le sept cent neuf au
Lieu de Lugny, Maison de notre greffier
Soubigné ont comparu Cardenat pour
Jean Baptiste et Labernarde Lieutenants
des terres et juridictions de Lugny leur
habitans de la paroisse dudit Lugny —
Lesquels pour satisfaire ala déclaration
Du Roy du vingt sept avril dernier —
Registré en parlement le vingt neuf

Dud. moir public' office de messe
Parroissiale dud. Lugny par le sieur
Curé de Lugny le Lundy vingtiesme
Du present moir de may^e auquel leur
Declaracion a esté procedé comme
Sensuit & au sujet d'icel' bled & autres graines
qu'il ont ou qu'il nous p'ont & Labernard

Premierement Monsieur Le Comte
De Montrenel Seigneur dud. Lugny
nous a declaré que le bled provenu
La recolte de l'année tant d'aucunes dixmes
que de la terre noble & autres meunes
graines q'il leur a vendus & distribués
à tout ceux qui en ont besoin de le
avoir de main de l'année, & qu'il en a
acheté de ce temps là, ~~deux~~ quatre

Seconde

Bichet, & qu'il en a encore après en bichet &
quatre coupes pour toutes graines & s'est soustigné
avec nous & nostre greffier,

~~Labernard de Blanchard greffier~~
Le Comte de Montrenel

A, aussi comparu Jean Tallemard hôte de fifty en
Lad. parroisse nous a, aussi déclaré n'avoit aucun
bled ny autres graines de quel'es espèces que soit, &
qu'il y a environ quatre moir qu'il ne s'ir que d'herbe
& ne s'avoit signé de se enquis nous estant
soustigné avec nostre greffier

Labernard de Blanchard greffier

Claude Dumont biqueron dudit fifty a déclaré
parcelllement qu'il n'a aucun bled ny autres graines
& qu'il y a, aussi trois ou quatre moir qu'il ne s'ir
que d'herbe. & ne s'avoit signé enquis, nous estant
soustigné avec nostre greffier,

Labernard de Blanchard greffier



DECLARATION DU ROY

AU SUJET DES BLEDS.

NOUS par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre. A tous ceux qui ces présentes Lettres verront, SALUT. Une longue suite de récoltes abondantes qu'il avoit plût à Dieu d'accorder à notre Royaume y avoit fait descendre les Bleds à un si bas prix que les Laboureurs & les Fermiers ne se plaignoient que de la trop grande quantité de Grains dont ils étoient embarraffés ; Ainsi nous avions lieu d'espérer que quoique la récolte de l'année dernière n'ait pas été aussi favorable que celle des années précédentes, & malgré l'inquiétude où l'on est dans plusieurs Provinces de l'événement de la récolte prochaine ; Nous n'aurions point à craindre qu'une cherté excessive succédât en un moment à une abondance onereuse. Nous aprenons ^{néanmoins} que les Bleds est considérablement augmentés, & Nous sommes informés en même tems que cette augmentation subite doit être attribuée, non pas au défaut des grains dont nous ne pouvons douter qu'il ne reste une très-grande quantité dans le Royaume : Mais à l'avidité de ceux qui voulant profiter de la misere publique, ou impatient de se dédomager de la perte qu'ils croyent avoir fait par le bon marché où ils ont vu les Grains pendant plusieurs années consécutives, les fessierent avec soin pour attendre que la rareté apparente du Bled l'ait fait monter à un prix encore plus haut que celui auquel il est à présent. Et comme le bien & le foulagement de nos Sujets, & sur tout des pauvres, est toujours le principal objet de notre attention, Nous croions nepouvoir remédier trop tôt à un mal dont les suites seroient encore plus dangereuses si Nous n'y apportions promptement les remedes convenables, en donnant d'ailleurs aux Laboureurs & à ceux qui faciliteront la culture des terres & le commerce des Grains toutes les marques qu'ils devoient attendre de notre protection. A CES CAUSES de l'avis de notre Conseil, & de notre certaine science, pleine puissance & autorité Royale, Nous avons dit, déclaré & ordonné, & par ces Prêfentes signées de Notre main, difons, ordonnons, voulons, & nous plaît ce qui en suit.

*Publiee
trois
Jullis
1709.*

DECLARATION

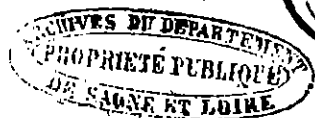
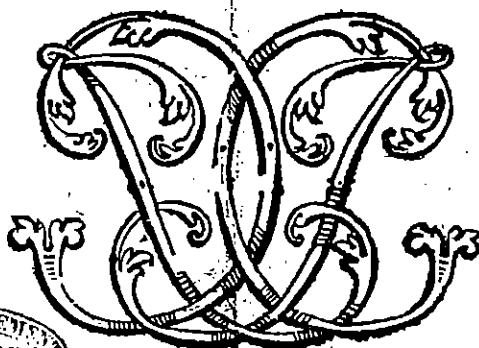
D U R O Y ;

POUR LA VISITE & déclaration générale des Bleds & Farines.

Registree en Parlement à Dijon le 31. Mai 1709.

C 2

7



A D I J O N ,

Chez JEAN GRANGIER, seul Imprimeur & Libraire
du Parlement & des Etats de la Province
vis-à-vis le Palais 1709.

AVEC PRIVILEGE DE LA COUR. M. DCC. IX.

4
P R E M I E R E M E N T.

Que les Commissaires qui seront par Nous nommés, se transportent incessamment chacun dans la Généralité pour laquelle Nous les aurons commis pour y faire une visite générale dans tous les Greniers, Magazins & lieux indiqués par lesdites déclarations, dont l'extrait signé du Greffier de chaque Bailliage ou Sénéchaussée, leur sera remis à cet effet entre les mains, ou par les dénonciations secrettes qui leur en seront faites, ou aux Officiers des lieux, & dans tous les autres endroits où ils auront avis qu'il peut se trouver des bleds ou autres grains : Enjoignons à tous Particuliers chez lesquels ils feront lesdites recherches, comme aussi à tous Supérieurs, Procureurs, & principaux Officiers des Communautés Laïques & Ecclesiastiques, Séculières & Régulières, même aux Abesses, Prieures, ou autres Supérieures des Communautés & Convents de Filles, de leur ouvrir les portes de leurs Maisons & Monasteres, à la charge par lesdits Commissaires de se faire assister dans la visite des Maisons & Monasteres des Communautés Ecclesiastiques, Seculieres & Régulières, de telles personnes constituées en Dignité ou Office Ecclesiastique qu'il plaira à l'Evêque du lieu, ou à son Vicaire Général en son absence de commettre à cet effet, nonobstant tous privileges & exemptions, & sans y préjudicier en autre cause : Permettons ausdits Commissaires, en cas de refus ou résistance de la part de ceux qui auront des grains chez eux, de proceder par bris & par rupture de portes, dont ils dresseront leurs Procez verbaux, & informeront d'office, s'ils le jugent à propos.

I I.

En procédant ausdites visites, lesdits Commissaires marqueront exactement la quantité de chaque espece de grains qu'ils auront trouvée en gerbes ou batus; distingueront autant qu'il sera possible ceux qui seront de différentes récoltes; feront estimer (s'il est nécessaire) les grains qui seront en gerbes, & mesurer ceux qui seront batus, en présence du Propriétaire, s'il est trouvé sur le lieu, sinon de deux Habitans dudit lieu qui signeront avec lesdits Commissaires; & s'ils ne

Document 33 :

Propositions des échevins de Tournus à l'assemblée générale des habitants, 21 avril 1709.

Les dits sieurs échevins ont ... proposé que la saison fâcheuse où nous sommes par la grande disette des bleds oblige tous les pauvres mendiants des lieux circonvoisins de se jeter dans cette ville qui s'en trouve déjà chargée de son costé d'un nombre considérable, ce qui ne manque pas d'affamer cette ville mais encore de l'infecter et de causer des maladies populaires ; a quoy estant important de pourvoir, à l'instar des villes voisines, ils estiment qu'il est important de faire une garde fidelle des habitants de ladite ville pour empecher les pauvres et vagabonds d'entrer et mesme empescher que les blés et grains qui peuvent estre pour la subsistance des habitants et des troupes de Sa Majesté qui y passent et doivent passer en nombre et corps, ainsy invittent ladite assemblée de délibérer sur les pressants moyens qu'il y a à tenir pour la conservation du peu de blé qu'il y a pour la sécurité des habitans de la dite ville.

Ils ont encore proposé que les boulangers de cette ville ont cy devant fait de trois sorte de pain, l'un appellé pain blanc, l'autre bourgeois et le dernier pain by, or depuis quelques années ils se sont contentés d'en faire de deux sortes, l'un appellé miche et l'autre pain by. Cependant les dits sieurs échevins estiment qu'il serait à propos pour le soulagement du public attendu la disette et cherté des blés, qu'ils n'en fissent que d'une sorte appellé pain bourgeois de blé froment sans aucun mélange d'autres graines, par le moyen de quoy les habitans pourront se tirer du misérable estat où ils se trouvent ... l'assemblée a délibéré qu'à l'instar des autres villes pour empescher les vagabons de séjourner et les faire retirer s'il se peut chacun chez soy et pour éviter les misères et calamités qui nous menacent, l'on fera à l'avenir une garde réglée de jour et de nuit, à laquelle tous les habitants iront à leur tour sous les ordres des officiers qui seront nommés par les magistrats lesquels l'assemblée prie de choisir et tenir la main à l'exécution régulière de ladite garde l'autorité en appartenant à eux seuls.

.....

.....l'assemblée ... a délibéré que les boulangers ne feront que d'un seul pain bourgeois de bon blé froment pur et net et duquel le gros son sera osté.

.....l'assemblée ayant une parfaite connaissance que les villages de Boyé et Venières, Plotte, Huchisy, Farge, Prety, Lacrost et autres villages au milieu desquels la ville de Tournus est située, ont du blé au-delà de leur provision, lesquels ils prétendent garder chez eux a délibéré qu'il est important de donner toute l'attention pour empescher l'enlèvement des blés qui sont dans cette ville en très petite quantité et que comme il est très connu aux habitants de ladite ville que nuls autres magistrats que Mrs les maire et échevins ne peuvent avoir une plus parfaite connaissance du besoin où sont les habitants des grains qu'eux mesme, tant par rapport au logement des gens de guerre que pour subvenir à leur subsistance et de leur famille, a délibéré que le Sr Compagnot ne délivrera aucuns blés ny grains qui sont sur ses greniers qu'un jour par chaque semaine, en la présence et par l'ordre de Mr le Maire et en son absence, par les Srs autres magistrats dudit Tournus et aux habitans dudit lieu seulement, laquelle quantité et le jour de la distribution desdits grains sera pris et réglé par lesdits Srs Maire et échevins, jusqu'à ce qu'autrement ayt esté pourvu Monseigneur l'intendant de cette province ...

.....

Ils (les échevins) ont avec Mr le Maire procédé à une visite exacte et générale dans les maisons des habitants de ladite ville de la quantité des blés qu'ils ont et du nombre de leur famille, et quoyqu'il s'en trouve très peu par rapport au grand nombre de personnes qu'il y a dans ladite ville. Ils estimaient cependant par leurs soins et par la distribution desdits blés de leur bailler moyen de subsister jusqu'à la récolte des tremis (1) qui ont esté ensemencés, ce qui ne se pourra faire au sujet de l'ordonnance que Mr le bailly de Tournus a rendu ... où il enjoint au Sr Guy Compagnot qui est le seul marchand qui ayt des blés en cette ville de faire ouverture de ses greniers en sa présence et de les délivrer trois jours de chacune semaine scavoir les lundy, mercredy et sammedy pour le distribuer à la grenette, par le moyen de laquelle ordonnance si ledit Compagnot se trouve obligé de la suivre, les blés qu'il peut avoir se trouveront consommés dans peu de temps, et les habitants de ladite ville hors d'état de fournir à la nourriture de leur famille et des troupes de Sa Majesté... ».

(Archives communales de Tournus, BB 11)

(1) tremis : blé de mars, blé qui pousse en trois mois.

Document 34 : L'extrême misère du Mâconnais en 1709.

Du dix huistième jour du mois de novembre de l'année mil sept cent neuf.

Messieurs les Estats des trois ordres du pays de Comté du Mâconnois se sont assemblés en l'hostel de Monseigneur l'Evesque de Macon chef et président desdits Estats ou estoit mondit seigneur l'Evesque et autres soussignés en laquelle assemblée le scindic a remontré que Monsieur Paiseaud l'un des receveurs de ce pays allant a Dijon pour ses affaires particulières il seroit a propos de l'inviter a représenter à Messieurs les Elus Généraux qui y sont a present assemblés pour les affaires generalles de la province l'extrême misère du maconnois dans cette année et celle qui est a craindre dans la prochaine a cause de la disette des grains et des vins qui en mesme temps manquent esgalement et ostent a tout le pays les moyens non seulement de payer les impositions ordinaires auxquelles il est fait mais encor a tous ses habitants le pouvoir de vivre et de subsister ce qui a déjà produict l'abandonnement des parroisses et une si grande mortalité que la plupart sont de pertes et depeuplées et le peu de personnes qui y sont restées n'ont pu semer que très peu de grains par l'impuissance ou ils ont esté d'en achepter ainsy qu'il a esté recogneu dans les visites de quelques-uns de Messieurs les officiers de l'Eslection sur quoy il a esté délibéré que le Sieur Paiseaud estant a Dijon fera cognoitre à Messieurs les Elus Generaux le malheureux estat de ce pays et l'impossibilité ou lon est dy payer la taille affin qu'ils puissent y avoir egard dans la distribution des charges de la province.

Signé : Tilladet evesque de Mascon
De Cheuriers St-Mauris Tresorier

(A.D.S.L., série C, Etats du Mâconnais)

A N N E X E

Les anciennes mesures :

Mesures de capacité pour les grains .

La coupe de Mâcon valait, suivant le poids de l'eau, 13 litres 493, et «cubée» 13 litres 033. Elle pesait de «bled froment» 20 livres, la blondée 19, le seigle 18, l'orge 15, et l'avoine 12.

(Almanach du Mâconnais, 1786)

La coupe de Tournus valait 15 litres 215, alias 16 litres 911.

Ailleurs la coupe s'appelait la mesure :

La mesure de Mont-Saint-Vincent valait 20 litres 620.

La mesure de Romenay, 22 litres 439.

La mesure de Chalon, 21 litres 464.

La mesure de Charolles, 28 litres 268.

La mesure de La Clayette, 24 litres 474.

La mesure de Saint-Gengoux, 23 litres 563.

La mesure de Tramayes, 24 litres 424.

On usait aussi à Tramayes d'une demi-mesure valant 13 litres 413, supérieure de 12 décilitres à la moitié de la mesure.

A Marcigny on comptait aussi par demi-mesure ou quarteranche valant 14 litres 314.

La coupe, suivant les conditions de vente ou les habitudes du pays, était soit comble, soit rase ; par conséquence, les contenances ci-dessus indiquées subissaient de ce fait de nouvelles et légères variations.

Mesures de capacité pour les liquides

Elles changeaient d'une localité à l'autre.

La botte ou queue valait deux tonneaux. Le tonneau, jauge de Mâcon, équivalait à 208 litres 96 ; le tonneau, jauge de Bourgogne, à 228 litres 30.

La pinte variait suivant les communes (la pinte de Tournus : 0,916 litres ; la pinte de Mâcon : 1,513 litres...).

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux :

DUBREUIL (J.) - Monographie de Vaudebarrier 1600-1914, ronéotype, Bibliothèque des Archives départementales de Saône-et-Loire.

DURIX (Pierre) - Les structures économiques et sociales dans le Brionnais oriental aux XVII et XVIII siècles, Thèse, Doctorat de troisième cycle, Dijon, mai 1983, 608 p. + 5 plans.

GIRARDOT de NOZEROY (Jean) - Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgogne, 1632-1642 - Besançon : Imprimerie de Outhenin Chalandre Fils, 1843, 307 p.

GUILLEMAUT (Lucien) - Histoire de la Bresse Louhannaise tome II : Les temps modernes jusqu'à 1789 - Louhans : imprimerie Auguste Romand, 1896.

SANDRE (Joseph) - Essai de monographie locale : simples notes sur Saint-Julien de Civry, ouvrage de la fin du XIX^{me} siècle, photocopié, Bibliothèque des Archives départementales de Saône-et-Loire.

Articles sur l'hiver 1709 :

BENET (Armand) - Le grand hiver de 1709 in : «Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et Scientifiques», 1884, n° 2, p. 163-175.

BRUN (Claude) - L'hiver, la famine et la mortalité de 1709 en Saône-et-Loire, in : «Compte-Rendu du 11^{me} Congrès de l'Association Bourguignonne des Sociétés Savantes», Chalon, 1934, p. 48-49.

LEX (léonce) - La famine et l'épizootie de 1714 en Bourgogne in : «Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques», 1889, n° 3-4 p. 243-250.

MORGAND (Arthur) - La famine de 1709 en Mâconnais et ses conséquences démographiques in : «Annales de l'Académie de Mâcon», 3^{me} série t. XXXVIII, 1946-1947, p. 103-115.

VOISIN (Janine) - L'hiver 1709 et l'épizootie de 1714 en Saône-et-Loire in : «Actes du Congrès des Sociétés Savantes Rennes», 1966.

